



TRIBUNE

Hebdomadaire du parti Socialiste unifié

N° 95

31 MARS 1962

PRIX : 0,40 NF

OUI aux accords NON à la dictature et au pouvoir personnel

TELLE est la double réponse que, sans la moindre hésitation, le P.S.U. ferait au référendum, si les questions étaient posées avec honnêteté. Nos principes ont érigé l'ambiguïté en système de gouvernement et, suivant une jurisprudence désormais établie, ils exigent une seule réponse à deux questions totalement différentes, avec l'arrière-pensée qui n'est même plus dissimulée de se livrer à une exploitation à la fois plébiscitaire et électorale des accords de cessez-le-feu. Notre Conseil national, qui se réunira les 31 mars et 1er avril, fixera nos positions, après une démocratique discussion et sa décision, de toute manière, aura la signification du titre de cet article.

A vrai dire, le référendum ne devrait pas tenir la vedette dans l'actualité de cette semaine, non seulement parce que le résultat est acquis d'avance, mais parce qu'une nouvelle querelle sur les « oui » et les « non », les abstentions, le boycott, les bulletins volontairement nuls, serait dérisoire par rapport aux graves préoccupations qui nous étreignent. Le référendum était inutile. Il n'était nullement nécessaire pour ratifier les accords d'Evian, ni même pour accorder au Président de la République tous les pouvoirs qui sont en permanence à sa disposition, en vertu d'une Constitution faite pour lui sur mesure et qu'il applique ou n'applique pas à son gré. Parlons net : ce qu'on voulait, c'est à la fois une dictature de fait et la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale, après des sondages et une mûre réflexion, ce que n'aurait pas permis l'usage, ni même l'abus de l'article 16. On prémédite, en effet, des élections à la sauvette au début de mai, dans la foulée du référendum, avec une campagne réduite par les vacances de Pâques, handicapant ceux qui ne disposent que de moyens matériels réduits et se voient interdire les ondes d'une R.T.F. de plus en plus totalitaire, allant jusqu'à censurer — quel symbole ! — une émission sur la tolérance.

On nous permettra de nous passionner davantage pour les événements dramatiques qui désolent l'Algérie, en regrettant une fois de plus de les voir confirmer les craintes mille fois exprimées par nous. Nous avons dit,

écrit, répété sur tous les tons que l'épreuve de force, qu'on avait prétendu éviter par les retentissantes capitulations du 6 février 1956 et du 13 mai 1958, aurait nécessairement lieu, se déroulerait dans de pires conditions, que les pertes en vies humaines seraient infiniment plus lourdes que si l'on avait résolument fait face aux menaces fascistes naissantes, en employant, dès ce moment, « tous les moyens » qu'on préconise aujourd'hui. Des naïfs (mais n'étaient-ils que naïfs ?), au lendemain des putschs dont les responsables n'ont pas

par **Edouard DEPREUX**

été châtiés — c'est le moins qu'on puisse dire — se sont encore réjouis du maintien de la paix civile, comme s'ils n'en sentaient pas la précarité.

Le jour du cessez-le-feu, j'ai éprouvé une sensation pénible en entendant des mères de soldats du contingent, interrogées par la R.T.F., raisonner comme si le cycle des horreurs était clos et leurs enfants définitivement à l'abri des périls. Cette euphorie savamment orchestrée par le pouvoir devait — on ne pouvait pas ne pas le pressentir — se traduire par de pénibles déceptions. Le cessez-le-feu, c'était l'évidence même, n'allait pas entraîner l'arrêt immédiat de l'effusion de sang. Ce n'est pas impunément qu'on avait laissé l'O.A.S. provoquer des désertions, voler des uniformes, des armes, même lourdes, et des milliards. Croyait-on qu'elle voulait seulement constituer des collections ou garnir des musées, et non préparer les pires violences ? Nous avons été plus indignés que surpris lorsque nous avons su qu'un ancien général, jadis sacré « féal », fourrier de l'actuel régime en mai 1958, allié à ceux-là mêmes qui avaient voulu le tuer à coups de bazooka, avait donné à de sinistres brutes l'ordre d'assassiner, après des gendarmes mobiles, de jeunes soldats français. Ce misérable Salan, condamné à mort par contumace, a bénéficié du soutien public de 80 parlementaires. On l'a exalté dans des

meetings, au nom d'un prétendu patriotisme qui s'affirmait intransigeant. Un maréchal de France — toujours en activité — lui a, dans une lettre, déconseillé les violences au nord de la Méditerranée (pour des raisons non d'humanité, mais d'efficacité), tout en rendant hommage à ses « courageux efforts », au caractère « généreux » (sic) de son mouvement en Algérie, et en émettant le vœu que « Dieu l'aide et le protège ». Quel précieux encouragement pour les déserteurs, les officiers félons et les assassins !

Des dispositions très précises du Code pénal sanctionnent l'apologie de faits qualifiés crimes et l'aide à la subversion. Resteront-elles lettre morte vis-à-vis d'un militaire politicien dont on a fait un maréchal de son vivant, avec une imprudence que je ne regrette pas d'avoir déplorée par écrit, le jour même où cette décision a été prise. Des arrêts de rigueur dans un appartement confortable ne suffisent pas. On poursuit, avec raison, des lycéens qui distribuent des tracts de l'O.A.S. Un gouvernement digne de ce nom, sans avoir besoin d'article 16 ou de plébiscite, ferait mettre la main au collet du plus élevé en grade des complices des factieux. La loi, égale pour tous, ne prévoit aucun tabou. C'est à la tête qu'il faut frapper. On ne l'a pas fait jusqu'ici. Nous payons cruellement cette carence. Pourquoi réclamer sans cesse des pouvoirs accrus, alors qu'on n'a pas utilisé ceux — illimités — dont on disposait ?

Pourquoi proclamer, dans le plus provoquant style bonapartiste, au mépris du texte même des questions posées et de l'avis du Conseil d'Etat : « Répondre affirmativement et massivement, comme je le demande, à la question que je pose aux Français, c'est, pour eux, me répondre à moi-même qu'en ma qualité de chef de l'Etat, ils me donnent leur adhésion ; qu'ils m'attribuent le droit de faire, malgré les obstacles, ce qu'il faut pour atteindre le but ; bref, que dans la tâche très rude qui m'incombe et dont l'affaire d'Algérie est une partie au milieu d'autres, j'ai leur confiance avec moi pour aujourd'hui et pour demain. » (?)

Pourquoi pas pour l'éternité ?



Après le temps des combats, bâtir une nation

(Keystone)

En pages :

- 2-3-4-5 ● La France et l'Algérie
- 6-7 ● Etape vers la VI^e République
- 8 ● L'actualité sociale
- 9 ● Politique internationale
- 11 ● Films et lectures
- 12 ● Guerre civile en Argentine ?

A L'OCCASION DU REFERENDUM :

La semaine prochaine

NUMERO SPECIAL

(N° 96 - 7 avril)

Les positions, l'action du P.S.U. et des hommes qui l'ont constitué depuis 5 ans et la guerre d'Algérie.

Les variations de la politique gaulliste.

Ce numéro contiendra également les résolutions du Comité Politique National.

Passer vos commandes pour LUNDI 2 AVRIL AU PLUS TARD.

Paiement à la commande, 54, boulevard Garibaldi, PARIS (XV^e)

C.C.P. TRIBUNE SOCIALISTE 5826-65 Paris.

ENSEIGNANTS... A VOS POCHE!

LUNDI de la semaine passée, l'Université tout entière — élèves et maîtres — était conviée à se recueillir en mémoire des six inspecteurs des Centres sociaux assassinés à Ben-Aknoun et la veille, au cimetière d'Alger, M. le ministre Paye devant les six cercueils avait prononcé de nobles et fortes paroles. Mais le discours fini, la minute de silence observée, on est passé, si j'ose le dire, ou plutôt on est revenu à des choses plus... concrètes : MM. les inspecteurs d'académie — oui, les collègues de ceux qu'il venait d'enterrer — recevaient du ministre l'ordre de retenir leur journée aux instituteurs et professeurs coupables de s'être mis en grève le 13 février sous le fallacieux prétexte que, le 8, il y avait eu à Paris aussi des morts — huit morts.

J'ignore si le ministre Frey rogne le traitement des commissaires lorsque, par exemple, dans les commissariats d'Oranie ou d'ailleurs, les

bandits de l'O.A.S. font main basse sur le ratelier d'armes et si le ministre Messmer entame la solde des officiers quand par hasard... mais n'entamons pas, nous, ce chapitre périlleux!

Ce que je sais, par contre, comme tout le monde, c'est que M. le ministre Paye témoigne en l'occurrence un zèle combien délicat, et qui coïncide avec son souci des finances publiques...

Que ces deniers lui soient donc légers — aussi légers que les « étouffés » du 8 février le sont à M. le ministre de l'Intérieur. Après tout, peut-être M. le ministre Paye songe-t-il à investir les sommes récupérées dans la construction d'une école ou d'un lycée auquel il donnerait symboliquement le nom de Maurice Audin, ou celui de l'adolescent mort le 8 février... tous deux, aussi, M. le ministre, morts assassinés.

Edmond FOURNIER

TOUTE LA PRESSE ACCLAME L'OUVRAGE SENSATIONNEL DONT « TRIBUNE SOCIALISTE » A ANNONCÉ RÉCEMMENT LA PARUTION : LES

ŒUVRES POÉTIQUES COMPLÈTES DE

VICTOR HUGO

en un volume!

Jamais, dans aucun pays, écrivain n'a eu l'audience de cet immense poète dont deux millions de Français (chiffre officiel) ont suivi le cercueil. Tour à tour lyrique (*Les Contemplations*, *Les Feuilles d'automne*, etc.), exotique (*Les Orientales*), épique (*La Légende des siècles*), cosmique (*Dieu, La Fin de Satan*), familière (*Les Chansons des rues et des bois*), tonnante et vengeresse (*Les Châtiments*), la poésie de Victor Hugo domine tout un siècle, toute l'histoire littéraire française et l'histoire tout court. Si, dans la bibliothèque de chaque Français ne pouvait figurer qu'une seule œuvre poétique, ce serait évidemment celle de Victor Hugo.

Mais cette œuvre gigantesque (153.873 vers !) était jusqu'ici dispersée dans de nombreux recueils dont certains étaient devenus introuvables. Ce sera la gloire de l'édition française d'avoir réussi à la réunir en un seul magnifique volume qui en remplace vingt, en l'enrichissant d'une bibliographie, d'une chronologie illustrée de V. Hugo (40 pages), d'une table des Incipit (22 pages) et d'une table des matières de 34 pages.

Ce volume dont nous avions tenu à offrir la primeur à nos lecteurs, a été salué à la Foire du Livre à Francfort comme le chef-d'œuvre de l'édition européenne : 13 millions de caractères, 1.800 pages format 21x27, d'une typographie aérée, sur beau papier, reliure pleine toile, tranche supérieure dorée à l'or fin. Instrument de travail pour certains, livre de chevet pour beaucoup, ce sera l'ornement de la bibliothèque de tous.

Hâtez-vous donc — le tirage s'épuisant rapidement et le nombre d'exemplaires qui ont pu être mis de nouveau à notre disposition étant limité — de profiter des conditions exceptionnelles dont nous pouvons faire bénéficier nos lecteurs s'ils adressent immédiatement à notre Service littéraire, 71, rue des Saints-Pères, Paris (6^e), le bon de commande ci-dessous :



CONDITIONS EXCEPTIONNELLES A NOS LECTEURS

(France métropolitaine)

13,50 NF par mois (10 versements)

OU 120 NF COMPTANT

(en 1 ou 3 versements)

Livraison immédiate à domicile

Transport et emballage gratuits

Faculté de retour et rien à payer d'avance

BON

à adresser à « Tribune Socialiste » (Service littéraire), 71, rue des Saints-Pères, Paris (6^e)

Veuillez m'adresser les Œuvres poétiques complètes de Victor Hugo.

Je réglerai en 1 3 10 versements sauf si je vous renvoie le volume 24 heures après réception.

NOM Profession

Adresse

N° C.C.P. ou bancaire

Signature :

Grèves au Quartier Latin

JEUDEI 22 mars, répondant aux mots d'ordre de leurs associations, les étudiants en Lettres de la Sorbonne ont fait ce qu'ils nommaient « la grève du zèle ». Afin de démontrer l'exiguïté des locaux, ils se sont rendus en nombre à la bibliothèque de la Sorbonne. Comme celle-ci ne peut recevoir que quatre cents élèves, qu'elle se destine théoriquement aux étudiants en Lettres et Sciences — soit quarante mille inscrits — une longue queue se forma rapidement dans la cour. Sur une banderole, on pouvait lire : « Il faut quatre facultés des Lettres en 1964. »

Lundi, les étudiants en Sciences suivaient le mot d'ordre de grève des cours. Encore que leur situation soit plus décente, leur mouvement était destiné à rappeler que les accords passés avec les occupants actuels de la Halle aux Vins n'étaient pas respectés. Des travaux de démolition qui devaient débuter en 1962 n'ont toujours pas été entamés. Aussi, bien que l'ouverture de huit amphithéâtres ait, dans l'immédiat, éclairci la situation, un retard dans les constructions risquant d'avoir des répercussions dramatiques en 1964. Les étudiants en Sciences réclament également une réduction du coût des transports pour la faculté d'Orsay et la construction d'un deuxième restaurant universitaire.

Enfin, les syndicats des Enseignants du Secondaire et du Technique ont organisé des manifestations pour « obtenir des mesures afin d'accroître le recrutement des professeurs ».

Le 22 mars, dans toute la France, des meetings ont été tenus pour que soit doublé le nombre des postes à l'entrée des instituts de préparation à l'enseignement secondaire et que soit accru celui des classes préparant aux écoles normales supérieures. Les syndicats rappellent leur opposition à l'utilisation des élèves professeurs et des chercheurs pour assurer des services partiels d'enseignement à la rentrée prochaine.

Revendications pour le Primaire

On rapprochera ces mouvements revendicatifs concernant le Secondaire d'un texte publié par le Groupe

Techniques Educatives et se rapportant cette fois au Primaire. Animé par des instituteurs, partisans des méthodes Freinet, le G.T.E. a, au cours d'un colloque à Montry, tenté d'élaborer une « plate-forme » d'action qu'il peut diffuser au sein du S.N.I.

Ce texte dénonce la « structure hiérarchisée de l'école... qui interdit... toute possibilité d'action collective » laquelle prépare « une société autoritaire, hiérarchisée, figée ». Elle est réactionnaire et conservatrice.

Et le G.T.E. préconise « une reconnaissance effective de la liberté du choix des méthodes pédagogiques... la transformation des examens permettant au maître la liberté de choix dans les sujets qui aboutissent à l'acquisition des connaissances... la confrontation des méthodes... pédagogiques... à l'école, la possibilité d'entraîner les enfants à une vie coopérative qui les prépare à leurs responsabilités d'adultes ».

« De nouvelles institutions doivent être mises en place pour assurer la gestion et l'organisation pédagogique par les usagers. Lutte pour l'amélioration de conditions de travail :

- 1) Crédits suffisants ;
- 2) Construction de groupes scolaires de petites unités avec étude préalable réelle du conditionnement des écoles par les usagers ;
- 3) Vingt-cinq élèves par classe ;
- 4) Possibilité de suivre les enfants plusieurs années ;
- 5) Aménagement d'espaces de jeux. »

Les rédacteurs de ce texte en viennent alors à reposer la question de la lutte pour la laïcité de l'école. Ils remarquent que « ce n'est pas la défense d'un système imparfait qui peut cristalliser les volontés de lutte. Le combat laïque doit être dynamique. Il lui faut construire ou au moins prévoir une autre école, non pour le peuple mais l'école du peuple, l'école d'une société dont l'action collective sera le moteur. »

Emile Copfermann.

Institutions politiques et structures économique-sociales

LES « Cahiers du Centre d'Etudes socialistes » viennent de publier dans leur numéro 13-14, une conférence d'André Hauriou où l'auteur se pose la question de savoir si la conception marxiste aux termes de laquelle les institutions politiques sont déterminées par l'infrastructure économique et sociale est, ou non, vérifiée par les faits.

L'époque est, en effet, favorable à une pareille recherche, en ce sens qu'il existe désormais dans le monde deux types dominants d'infrastructure économique-sociale : le système capitaliste et le système communiste ; que beaucoup d'Etats ont vu le jour, ces dernières décennies, dont les niveaux économiques sont divers et, du reste, généralement très bas ; enfin que ces nouveaux Etats, nés dans le sous-développement, s'attachent pour la plupart à réaliser une croissance économique rapide.

A ces structures économiques, différentes par leur type, leur niveau de développement ou le rythme de leur croissance, des réponses institutionnelles sont-elles données qui confirment les positions de Marx ?

L'examen des faits permet de dresser, dans l'ensemble, un bilan positif, surtout si l'on évite d'interpréter la dialectique « infrastructure-superstructure » comme l'expression d'un déterminisme absolu, mécaniste ; ce qui, du reste, n'était ni la pensée de Marx ni celle d'Engels.

Une première vérification du caractère contraignant de l'infrastructure nous est donnée par la vie politique des pays sous-développés qui ont accédé, depuis 1945, à l'indépendance.

Malgré leurs systèmes économique-sociaux archaïques et les tensions très vives qu'entraînent nécessairement les efforts de croissance, lorsque les investissements sont à prélever sur un revenu national insuffisant, ces Etats ont cru pouvoir adopter des institutions politiques imitées de pays comme les Etats-Unis, la

Grande-Bretagne ou la France qui avaient déjà acquis un niveau de développement très supérieur. Mais rapidement, ces schémas constitutionnels se sont démontrés inapplicables et partout ou presque, dans les pays du Tiers Monde, la démocratie libérale a été remplacée par des dictatures militaires ou civiles.

Restent à considérer les liens entre types de régimes économiques et types de régimes politiques, indépendamment des problèmes de niveau ou de croissance : la statique après la dynamique.

En ce domaine, également, les institutions de Marx apparaissent fécondes. Mais sous le bénéfice de deux observations.

● La première est que les systèmes de production influencent les institutions politiques dans leurs caractéristiques générales mais non dans leurs modalités particulières. Ainsi, en Occident, la distinction « régime parlementaire - régime présidentiel » ne paraît pas avoir été provoquée, au départ, par des facteurs d'ordre économique. Mais Marx, déjà, avait reconnu le fait dans le « Programme de Gotha ».

● La seconde est que le rapport « infrastructure économique - superstructures politiques » paraît souffrir, en U.R.S.S. aussi bien qu'en Occident, la « médiation » d'une idéologie : confiance dans l'individu, à l'Ouest ; confiance dans le titulaire d'un poste de service affecté par la Société, à l'Est. A partir de quoi s'organisent, dans chaque cas, des symétries entre structures économiques et structures politiques.

On peut donc conclure que, dans l'ensemble, les affirmations de Marx et d'Engels, sur le conditionnement des institutions politiques par l'organisation économique et sociale ont subi avec succès l'épreuve du temps, surtout si on les considère dans la perspective raisonnable qui est celle de leurs auteurs.

di... jeudi... ven **Survola** ...dredi... samedi... di **au Jour le Jour** ...manche...

Mercredi 21

PUBLICATION du message du chef de l'Etat. Quatre pages — dans le « Monde » — consacrées à la réunion du Parlement et aux accords conclus le 18 mars à Evian entre les représentants de la France et ceux du F.L.N. (à remarquer qu'on ne dit pas : entre le G.P.R.A. et le gouvernement français).

Tout le monde est satisfait. Nuage cependant en France : l'U.R.S.S. et la Roumanie reconnaissent de jure le G.P.R.A. M. Couve de Murville — d'ordre du général — demande des « explications » à M. Vinogradov, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris.

M. Morin, délégué général, est remercié pour ses éminents services en Algérie. Sur la lancée de ces « remerciements », on le remplace par M. Christian Fouchet qui prend le titre de haut-commissaire en Algérie. Ça change tout ! Surtout pour M. Fouchet qui revient d'un pays nordique pour aller dans un pays... chaud.

Une fois de plus, c'est dans les prisons françaises qu'on va chercher des chefs d'Etat indépendants et interlocuteurs valables. Avant que Ben Bella soit appelé M. le ministre, on extrait Abderrahmane Farès de la prison de Fresnes pour en faire le président de l'Exécutif provisoire. La prison mène à tout, à condition...

En hommage aux six dirigeants des centres sociaux assassinés à l'hitlérienne à El-Biar par l'O.A.S., le ministre de l'Education nationale avait fait lire un message dans tous les établissements scolaires, suivi d'une minute de silence. Soixante-dix-huit élèves, dans divers établissements, ont refusé cet hommage aux morts. On va sanctionner.

Des professeurs auraient refusé de lire le message. On enquête. Le Front Universitaire Antifasciste (F.U.A.) manifeste à la Sorbonne. Un drapeau F.L.N. est déployé avec une banderole célébrant « l'unité franco-algérienne ». Le ministre ouvre une information. Drapeau et banderole sont prématurés...

Jeudi 22

ARabat, pour la première fois au complet, le G.P.R.A. délibère. Sujet traité en priorité devant le roi du Maroc : « Une réflexion maghrébine commune sur les événements et les accords d'Evian. » Ces colloques se renouvellent, paraît-il, dans plusieurs capitales arabes.

A Oran, service d'ordre et O.A.S. s'affrontent. Bataille en règle. A Alger, on a dénombré 24 morts et 59 blessés au cours de l'attaque au mortier, place du Gouvernement.

Tandis qu'à l'Assemblée nationale les députés s'injuriaient constitutionnellement, au Luxembourg, les sénateurs échangeaient des passes subtiles au fleuret moucheté. Dans les deux édifices, la cible représentait le chef du gouvernement... Il n'y a de blessures que d'amour-propre, et encore...

La question posée au référendum est publiée au J.O. et dans la presse. Elle comporte, en quatre lignes et dans une seule phrase, trois propositions. Le projet de loi qui accompagne la question confirme le Président de la République française dans son rôle impérial. On parle de plus en plus de renouer la démocratie. Pourquoi pas, si l'on croit à la République ? Mais il ne s'agit pas là de la V^e !

Un sondage d'opinion révèle que 11 p. 100 des Français n'étaient pas au courant de la signature du cessez-le-feu, tan-

dis que 87 p. 100 l'approuvent. Toutefois, il n'y en a que 49 p. 100 qui ont confiance dans l'application des accords et 40 p. 100 seulement qui croient que l'O.A.S. a perdu la partie. Ce n'est guère encourageant...

Le Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris proteste contre l'institution des juridictions d'exception dites cours martiales.

Le P.S.U. avait dit la même chose, il y a longtemps.

Le livre édité aux Editions de Minuit, « la Gangrène », saisi en juin 1959, n'est plus jugé « dangereux pour l'ordre public, ni infâme, ni injurieux pour l'honneur de l'armée ». (Debré dixit...) Tout est question de « climat ». Quant aux faits...

Bastia a eu droit à une émission pirate de télévision. La Corse reste pour l'heure un département français..., tandis que deux compagnies de C.R.S. débarquent dans l'île de Beauté.

Vendredi 23

L'O.A.S. contrôle la ville d'Oran tandis qu'Alger est en proie aux grèves répétées et aux batailles rangées.

Contingent, gendarmes et O.A.S. s'affrontent dans la violence.

Fébrilité en métropole.

Après l'U.R.S.S. et la Roumanie, Tchécoslovaquie, Bulgarie et Albanie reconnaissent le G.P.R.A. Washington attend que la souveraineté du gouvernement algérien soit affirmée.

Heureusement que le gouvernement français est toujours reconnu comme représentant légal du peuple français ! M. Debré est vraiment le chef d'un gouvernement qui n'a de comptes à rendre qu'au Président de la République, lequel détient d'ailleurs presque tous les pouvoirs de l'Exécutif, le Parlement n'ayant que l'apparence de la représentativité populaire. Ce qu'il fallait préciser pour ceux qui pourraient confondre république et démocratie...

Le Comité des Cent Résistants (ils sont maintenant 15.000 !) dénonce les procédés hitlériens de l'O.A.S. et souligne que le code pénal — article 434 et 435 — prévoit déjà la peine de mort pour les provocateurs O.A.S.

Alors... à quoi bon les pleins pouvoirs réclamés par le chef de l'Etat ?

Dans un mess du camp de Frileuse, un adjudant déchire le portrait du général de Gaulle. Un autre sous-officier expulse les perturbateurs activistes, y compris un capitaine. Tout le monde se retrouve aux arrêts de rigueur.

Allez y comprendre quelque chose...

Un gymnase de l'avenue Rapp, à Paris, avait été transformé en centre d'internement de jeunes impliqués dans les réseaux O.A.S.. Le gymnase a été rendu à ses activités normales non sans que les internés — avant leur transfert — aient tout brisé en criant des slogans en faveur de l'Algérie française contre le gouvernement et en chantant la « Marseillaise » accompagnée d'un concert de casseroles.

Ces jeunes intellectuels formeront l'intelligentzia de la France future. Quant aux jeunes ouvriers antifascistes...

Monseigneur Guerry, archevêque de Cambrai, répondant

à un professeur de Lille, « condamne tous les crimes commis par le F.L.N. », mais comme celui-ci n'est pas chrétien, il ne relève pas, bien sûr, de la morale évangélique qu'il ignore. Mais l'archevêque ajoute : « Il y a des limites qu'un chrétien ne peut pas franchir sans trahir son christianisme ». Ce faisant, le prêtre visait expressément l'O.A.S. et ses méthodes sanglantes. Dommage qu'il ait cru bon de mêler à ce jugement moral ce qu'il appelle « les moyens subversifs qu'emploie la révolution marxiste »...

Marx n'a jamais préconisé le plastiquage, ni la pendaison, ni le meurtre. Seulement l'analyse du bien-fondé des revendications des hommes exploités par d'autres hommes. Serait-ce contraire à la morale évangélique ?

Samedi 24

ALGERIE. Application du plan d'offensive généralisée de Salan. Un lieutenant et cinq soldats du contingent sont tués, dix blessés dans une embuscade à Bab-el-Oued. Cent morts dans l'Oranais.

Dans l'« Express », J.-J. Servan-Schreiber qualifie la situation en Algérie de « troisième putsch », amalgamé des deux autres : « L'armée est l'intendance de l'O.A.S. : l'O.A.S. est l'instrument des militaires résolus à s'opposer à l'Etat... L'armée a fourni les mitraillettes et les canons. L'O.A.S. s'en sert... »

Et il poursuit : « On en revient donc au problème central, le problème politique, le même qu'en 1960, le même qu'en 1961, celui des rapports entre le pouvoir et son armée. »

Aujourd'hui, on annonce que, le 13 mars dernier, se serait réuni à Alger, « un Conseil National de Résistance Française en Algérie » (C. N. R. F. A.) présidé par Raoul Salan. Ce dernier a pris la tête d'une « Commission de Gouvernement et de Défense Nationale » (C.G.D.N.).

Le premier acte du Conseil National O.A.S. est une ordonnance déclarant déchu le Président de la République et le gouvernement français. Puis, sur sa lancée, la C.G.D.N. veut « conclure des traités et accords avec les puissances étrangères et recevoir les représentants étrangers accrédités auprès d'elle ».

En somme, voilà qui va faciliter la tâche de toutes les polices lancées aux troupes de Salan et de ses tueurs — lesquels se réunissent tranquillement à Alger pour déchoir le chef de l'Etat !

Dire que de Gaulle a pressé Salan sur son cœur en le qualifiant de « féal »... Les rapports entre le preux chevalier et le général-président nous font songer au dialogue épistolaire qui se déroula, dit-on, vers l'an 990 :

— Qui t'a fait comte ? demande Hugues Capet.

— Qui t'a fait roi ? lui répond Aldabert de Périgord...

Retour de l'Histoire... Déjà avant l'an mille, il y avait des ennuis entre « féaux » ingrats. Du moins, à cette époque, les mots démocratie, peuple et république n'étaient pas d'usage courant.

Dimanche 25

BILAN des événements d'Alger : l'insurrection de Bab-el-Oued a coûté la vie à 15 soldats, 7 blessés chez les militaires, une vingtaine de

morts et quatre-vingts blessés chez les Européens.

Les détails atroces rapportés par « Paris-Presse » : « Il y avait, dit un jeune lieutenant, deux soldats à terre ; les Européens les ont achevés à coups de revolver, comme ça, dans la tête. C'est une chose que je ne pourrai jamais pardonner... »

Un autre soldat : « Deux copains morts, trois autres qu'on va amputer. Il y en a un qui allait être père de famille dans un mois. »

De la folie hystérique : « Sur un balcon, un homme tirait sur les chars avec un malheureux revolver. »

Un soldat dit au reporter : « Vous voyez, là, à ce balcon, un homme m'a tiré dessus. C'était le père de ma fiancée. Le 1er janvier, je l'ai passé chez eux... »

Sévir, c'est le terme qu'emploie tous ceux qui pensent que l'O.A.S. de Salan et de ses acolytes ne peut être qu'exterminée. Mais les complices aussi doivent être châtiés.

Un journaliste de la radio-télévision belge, après des pressions et des menaces de l'O.A.S., est retourné à Bruxelles où il a dit qu'il avait vu le directeur de la station d'Alger, lequel l'aurait invité à la prudence. Et l'honorable fonctionnaire aurait ajouté : « Vous connaissez mon point de vue, mais, malheureusement, la plupart de mes techniciens sont des activistes et vos « billets » ne leur plaisent pas. »

On attend maintenant la réaction du ministre français de l'Information et du directeur de la R.T.F.

Un Comité américain pour la France et l'Algérie existerait à New York pour soutenir intellectuellement et moralement l'action de l'O.A.S. L'un des membres de ce Comité serait M. James Burnham, connu pour ses ouvrages : « L'Ere des organisateurs », « Pour la domination mondiale »...

Un autre personnage de ce Comité est correspondant aux Etats-Unis de l'hebdomadaire « La Nation française ».

Dédaigneux des attentats et des crimes de l'O.A.S., l'un des dirigeants de cet étonnant comité considère Salan comme un homme digne, cultivé, éduqué.

Un point de vue, quoi !

Quant au maréchal Juin, qu'on croyait mort tant il paraissait oublié, il aurait envoyé une lettre à Salan. On suppose que l'adresse était bien libellée, puisque Salan vient de lui jouer un mauvais tour en publiant le poulet dans un tract photocopié diffusé à Alger sous l'estampille O.A.S. Dommage qu'on ait connu l'information par un journal anglais. On voit bien par là que la censure est inutile !

Plus heureux dans leur expédition, quinze hommes enlèvent à Oran 2 milliards 350 millions en coupures. Gourmands, mais pas portés sur l'effort physique, les « démenageurs » négligent l'or, trop lourds pour leurs frêles épaules.

Inutile d'aller à la Banque d'Alger emprunter... sauf l'or, naturellement !

Il paraît que si le coup est assez « énorme », il fut dépassé, après la guerre, par des soldats américains qui enlevèrent toutes les réserves de la Banque de Bavière : environ 5 milliards.

La Banque de France, à Paris, vérifierait soigneusement la fermeture de ses coffres... On ne sait jamais, l'émulation aidant...

Lundi 26

L'EX-GENERAL Jouhaud devra passer les premiers jours de printemps en prison. Les généraux de l'O.A.S. ne sont plus que deux.

Dix escadrons de gendarmerie mobile et plusieurs bataillons d'infanterie ont été nécessaires pour mener à bien cette opération. Le bouc et les papiers — tous faux — n'ont pas sauvé l'ex-général.

La facture sera lourde pour le « féal » de Salan, déjà condamné à mort par contumace. Challe, Zeller, Jouhaud... les compagnons de l'aventure se retrouvent... à la Santé !

A Paris, les événements d'Alger vont servir aux grandes manœuvres politiques.

L'ex-éditorialiste du « Courrier de la Coère » — alors farouche et véhément défenseur de l'« Algérie Française » — ne veut plus se souvenir que du présent. Au Conseil national de l'U.N.R., M. Debré affirme : « Il était facile de voir qu'à travers la procédure de l'autodétermination, la majorité des populations se prononceraient pour l'indépendance... » Et il ajoute : « En oubliant progressivement le passé, on pouvait dès lors songer à créer une Algérie nouvelle et fraternelle. »

Incomparable faculté d'oubli ! Les ratonnades de Paris, les emprisonnements et poursuites contre hommes et journaux qui défendaient, depuis longtemps, la solution admise aujourd'hui ne sont pas pour gêner la verve triste du leader de l'U.N.R.

Dans ce domaine, d'ailleurs, il n'est pas le seul. M. Roger Frey, qui ne craint rien, pas même le ridicule, partant en guerre contre l'O.A.S. — après avoir fait matraquer les antifascistes qui voulaient en faire autant, mais avant lui — juge sévèrement, mais plaisamment, les chefs de la rébellion. Parlant de documents écrits par les dirigeants de l'O.A.S., le ministre de l'Intérieur U.N.R. dit : « C'est un incroyable mélange d'orgueil et de pauvreté intellectuelle, de mesure et d'infantilisme. On comprend, hélas ! à la lecture de ces documents les raisons des échecs subis par de tels « chefs » dans le passé. »

Une simple question à M. Frey pourrait lui permettre de préciser sa pensée (!). Le 13 mai 1958, le premier putsch qui a poussé au pouvoir le général de Gaulle a été conçu et perpétré par ceux-là mêmes qui sont devenus, pour le chef de l'Etat, des « féaux » et des « compagnons ». Parmi eux : Salan, Jouhaud, Challe, Zeller, Ely, Miquel, Massu et d'autres étoilés, des colonels aussi qu'on a retrouvés dans les « Comités de Salut Public » qui ont accueilli de Gaulle. Parmi ces mains qu'il a serrées, il y avait celles de Roger Frey, obscur, mais actif, que la pauvreté intellectuelle des « chefs » n'avait pas encore frappés... Ils étaient tellement intelligents — ces chefs prestigieux — qu'aux yeux — et pour la compréhension de M. Frey — ils étaient dignes de provoquer l'opération « Résurrection »...

Les décrets d'amnistie réservent des surprises. Ils sont valables — uniquement — pour les faits commis en Algérie. Victimes et tortionnaires seront donc amnistiés.

Par contre, en France, pas encore d'amnistie. A moins qu'on n'étudie le moyen d'innocenter, dans l'ensemble, les bons Français de l'O.A.S.

Ce que M. Frey suggère sans doute : « Il faudra essayer de comprendre... Il faudra pardonner, réconcilier... La France a besoin de tous ses enfants. »

B.-A. BENOIST.

Les fascistes interdits...

...dans le XIV^e

CHACUN dimanche, devant l'église Saint-Pierre de Montrouge, des individus stationnent avec des exemplaires du journal royaliste *Aspects de la France*. On ne saurait dire qu'ils le vendent, le nombre des acheteurs étant très limité. D'habitude silencieux et résignés, dimanche dernier ils ont soudain manifesté leur état d'âme profond : avec rage, armés de matraques et de cannes plombées, ils se sont rués sur les vendeurs de *Tribune Socialiste* et de *l'Humanité-Dimanche* aux cris de « Vive l'O.A.S. » et « Algérie Française ». Mal leur en prit car, en cet endroit, la vente des journaux de gauche est protégée chaque semaine par des militants des Groupes d'Action et de Résistance (G.A.R.). Une courte bagarre suivit au cours de laquelle un de nos camarades fut légèrement blessé ainsi que l'un des agresseurs. Nos camarades ont porté plainte pour « coups et blessures volontaires ».

La morale de l'histoire ? Nos militants agressés ont mis en fuite leurs agresseurs. Et il en sera de même chaque fois. L'O.A.S. ne fera pas la loi sur le pavé parisien.

...à Bordeaux

Conférence « littéraire », samedi dernier au cinéma-théâtre Trianon.

Jusqu'à-là, rien que de très normal. Mais la personnalité du « conférencier » vaut qu'on s'y arrête un instant : M^r Tixier-Vignancour. Sans doute comptait-il commenter les écrits de Maurras. Les Bordelais n'ont rien contre la littérature mais ils n'aiment pas qu'on se moque d'eux. Quelque trois cents antifascistes, et parmi eux nos camarades du P.S.U. au premier rang, ont interdit l'entrée de la salle et la tenue de la conférence. Et Tixier-Vignancour, penaud, de quitter la salle par une autre entrée... Osera-t-il revenir ? On en doute. Et, en tout cas, les antifascistes bordelais l'attendent de pied ferme.

...et à Lyon

Depuis quelques mois, de jeunes fascistes distribuait chaque semaine gratuitement (qui payait ?) une centaine d'exemplaires de *La Nation Française* devant la Faculté de droit.

Or, le jeudi 22 mars, décidant qu'une fois pour toutes les ennemis déclarés de la liberté n'auraient plus le droit de diffuser leur propagande pro-O.A.S., les étudiants antifascistes ont infligé aux fascistes une correction exemplaire. Dans le même temps, les journaux ont été saisis et détruits, et les apprentis activistes mis en fuite sous les rires et les huées des étudiants présents.

La compréhension du "Figaro"

LES facultés de compréhension du Figaro sont étonnantes.

Au début de ce siècle, par exemple, Le Figaro « comprenait » les emprunts russes. Il les comprenait si bien qu'il les conseillait à ses lecteurs. Les milliers de gogos suivirent les bons conseils du journal de la bourgeoisie intelligente et furent ruinés. Ce que ne disait pas Le Figaro, c'est que sa compréhension était grossièrement rémunérée et que les articles d'« information » qu'il publiait n'étaient autre chose que de la publicité rédactionnelle.

Quelques années plus tard, reprenant la croisade de Mgr Dupanloup et du sénateur Béranger, l'honorable quotidien comprenait la morale, la famille, la religion et la patrie. Le 7 décembre 1930, il écrivait ces lignes définitives :

« Un film intitulé *L'Age d'or*, auquel je défie quelque technicien autorisé de reconnaître la moindre valeur artistique, multiplie en spectacle public les épisodes les plus obscènes, les plus répugnants, les plus pauvres. La patrie, la famille, la religion y sont traînées dans l'ordure. Tous ceux qui ont sauvé la grandeur de la France, tous ceux qui ont le culte de la famille, de l'enfance, tous ceux qui ont foi en l'avenir d'une race à qui le monde doit la lumière, tous ces Français qu'on vous a choisis pour vous défendre contre l'empoisonnement des bas spectacles, vous demandent désormais ce que vous pensez du maintien de la censure. » Et le 10 du même mois : « Il s'agit d'un essai de bolchevisme de caractère spécial, oui, réellement spécial, qui vise à nous pourrir. La propagande de Lénine a rencontré dans certains studios plus ou moins improvisés des concours inattendus. Elle en profite... Allons, M. Chiappe, un coup de balai. Vous le pouvez, vous le devez. »

Après la bêtise, c'est la trahison que Le Figaro n'hésitera pas à comprendre. D'abord en condamnant la Résistance : « On pouvait penser que l'ex-général de Gaulle n'était passé à la solde de l'Angleterre pour ne continuer la lutte que contre nos ex-ennemis (sic). Les faits montrent qu'il n'en est rien : l'ex-général de Gaulle conduit des forces étrangères à l'attaque contre ses compatriotes. Ceux des Français qui hésitent encore à le considérer comme un traître ont désormais les yeux ouverts. » (25 septembre 1940)... « Il apparaît aux yeux de tous que le rôle de M. de

Gaulle est de provoquer dans la France d'outre-mer des dissidences de nature à amener l'effondrement de l'empire et de la métropole... C'est parce que le gouvernement n'ignore pas que M. de Gaulle a des complices dont l'activité se manifesta encore récemment et peut se poursuivre que, dans un souci supérieur de sauvegarde nationale, il a institué une juridiction sommaire souveraine apte à prononcer contre les traîtres les peines appropriées. » (26 septembre 1940.) Le 29 juillet 1940, il avait en outre affirmé : « Ayons le courage de l'avouer : il est bon que nous soyons étonnés en même temps qu'humiliés. » Et comme il est persévérant, il ajoutera le 8 janvier 1942 : « Nous sommes prêts à collaborer dans la dignité et l'honneur à l'avènement de cette ère de concorde. » Toute peine méritant salaire, l'honorable quotidien reçut 2.169.504,50 francs en 1941 et 2.300.000 en 1942 du gouvernement de Vichy. Il est vrai que Romier, son directeur, était membre du Conseil national et ministre d'Etat de Pétain...

Quelque quinze ans plus tard, Le Figaro continue toujours à comprendre tant le général Massu qui fait régner l'ordre à Alger comme jadis il régnait à Varsovie, que ceux qui, en mai 1958, trahissent la République en affirmant le 2 juin 1958 : « Le pire a été évité. » Dans cette optique, il comprendra les « révoltés des barricades, les putchistes d'avril. Il exigera : « Maintenant, ce sont des paroles d'apaisement et d'espoir que les Français d'Algérie attendent... Les laisser dans un tel désarroi serait creuser davantage et peut-être définitivement le fossé entre la métropole et l'Algérie. » (8 mai 1961.)

Aujourd'hui encore, Le Figaro comprend et partage l'émotion des amis de Salan. L.G.R. écrit, le 21 mars 1962 : « On comprend et on partage l'émotion de M. Portolano, député de Bône, exprimant à la tribune de l'Assemblée nationale le déchirement algérien à l'heure où se tourne dans la douleur et dans le sang une page de notre histoire. » M. Portolano avait pourtant déclaré : « La nation ne peut en aucun cas se considérer comme engagée par des actes illégaux et illégitimes que nous tenons pour nuls et non avenue. » Et pour qu'il ne subsiste aucun doute sur le sens de son intervention, le porte-parole de Salan apporte sa prose à L'Esprit public qui, le 22 mars, met en vente un numéro spécial annoncé par une affiche publicitaire : « La seconde guerre d'Algérie est commencée... » Quelques heures plus tard, la fusillade fait rage et les soldats du contingent tombent sur le sol algérien.

Oui, décidément, les facultés de compréhension du Figaro sont étonnantes...

L. H.

4 ans de gaullisme :

A Alger le comble du tragique et de l'absurde

LES 6 février 1956 et 13 mai 1958 viennent de perdre tragiquement toutes les justifications qu'on avait tenté de leur donner.

Le 6 février 1956, le pouvoir — c'était alors celui de IV^e République — a reculé une première fois parce que, disait-on, on voulait éviter que le sang coule, parce qu'il fallait faire un effort pour « comprendre les inquiétudes et les révoltes » des Européens d'Algérie. Paris a poussé si loin sa « compréhension » qu'il a capitulé devant les foules d'Alger.

Le 13 mai 1958, les mêmes foules algéroises, cette fois appuyées par la plupart des chefs militaires encouragés par les faiblesses du pouvoir civil, se sont de nouveau dressées contre le gouvernement régulièrement investi. Et, une fois de plus, on a brandi le spectre de la guerre civile pour justifier l'appel à de Gaulle et une nouvelle capitulation des assemblées parlementaires et de l'exécutif de la IV^e République.

Et voici qu'au terme de sept ans d'atermoiements, de ruses, d'ambiguïtés, d'affrontement violent à quand même lieu. Il est même d'autant plus violent qu'on s'est ingénié à reculer sans cesse la seule solution possible, la négociation avec le G.P.R.A. Il est d'autant plus violent qu'au lieu de s'être donné pour tâche d'éclairer les Européens sur les réalités politiques, économiques, démographiques de l'Algérie, nos pouvoirs successifs ont entrepris leurs illusions et leur aveuglement. Soyons justes : en ce domaine, de Gaulle et son régime portent de plus lourdes responsabilités encore que la IV^e République. De Gaulle, Debré, les généraux qui peuplaient les Comités de Salut Public, ont, pendant plus d'un an, endossé et cautionné les formules « Algérie française » et « intégration ». De Gaulle a déclaré aux « pieds-noirs » qu'ils les avait compris et qu'il y aurait désormais en Algérie dix millions de citoyens français à part entière. Et même quand il eut une première fois infléchi sa politique initiale, quand il eut choisi l'autodétermination, les allocutions de la « tournée des popotes » ont relancé les chefs militaires sur la voie de la victoire par les armes.

Tout s'est déroulé comme si on avait voulu délibérément, systématiquement, cultiver le malentendu, ancrer les Européens d'Algérie dans leurs folles espérances, les pousser, eux qui étaient déjà assez aveuglés sur la réalité de la situation, au plus haut degré de l'exaspération.

Voilà comment aujourd'hui, par la faute du gaullisme, on atteint le comble du tragique et de l'absurde.

Après avoir fait tuer pendant sept ans de jeunes Français dans la lutte contre le F.L.N., on en fait tuer aujourd'hui pour aller retrouver les armes qu'on a laissé voler par les hommes de l'O.A.S., pour faire échouer leurs provocations qui risquent de paralyser l'application de l'accord conclu avec le G.P.R.A.

À ceux qui, aujourd'hui, chantent la louange de de Gaulle, le pacificateur, le seul homme qui fut en état de faire la paix en Algérie, de faire accepter un accord avec le G.P.R.A., nous devons inlassablement rappeler ces vérités et montrer que, finalement, le gaullisme a perdu sur tous les tableaux : il n'a pas imposé au F.L.N. le règlement qu'il souhaitait, et il n'a pas davantage évité la révolte violente des Européens jetés dans les bras de l'O.A.S. Les attermoiements et les détours qu'on a voulu nous présenter comme autant d'habiletés, se payent aujourd'hui cher, très cher : ils allongent la liste des morts tombés dans cette guerre « imbécile et sans issue », comme dit un jour Mollet, avant qu'il n'accède au pouvoir.

Le passif du régime est singulièrement lourd.

Le proche avenir est encore hypothéqué de toutes ces fautes.

L'O.A.S. n'a pas encore renoncé à exploiter toutes les chances de provocations qui lui ont été données. La journée sanglante de lundi en est la preuve. Dans cette même journée, ses auteurs ont continué à abattre des Algériens pour tenter de pousser les foules musulmanes à l'exaspération, et ses chefs ont appelé la foule des

Européens d'Algérie à une manifestation pour provoquer le heurt avec l'armée. Ils n'ont pas perdu l'espoir de susciter un flottement dans les rangs de celle-ci. Ils pratiquent plus que jamais la politique du pire.

Les Européens en seront finalement les principales victimes. Ils risquent de se condamner à ne plus pouvoir rester en Algérie et à se heurter, s'ils veulent venir s'installer en France, à une hostilité générale de la population. Ils se préparent un bien sombre avenir.

Mais, pour eux-mêmes, comme pour l'ensemble du peuple français, le plus grave serait encore qu'on leur permit, par faiblesse, de retarder l'heure de la paix véritable et de l'application des accords d'Evian.

Pierre LUQUET.

Comment Benoît Frachon comprend la démocratie syndicale

Le 3 février dernier, l'« Union des Syndicalistes » organisait un débat avec Eugène Descamps, secrétaire général de la C.F.T.C., sur l'évolution et le programme de la C.F.T.C. Le débat devait se dérouler à la Bourse du Travail. A cet effet, une salle avait été régulièrement retenue par le syndicat des correcteurs C.G.T., membre de l'Union des Syndicalistes. Le 3 janvier, la commission administrative de la Bourse avait donné son accord.

Or, par une lettre datée du 30 janvier — soit quatre jours avant la réunion — la même commission administrative faisait savoir qu'elle décidait « d'annuler la délivrance d'un bon de salle au syndicat des correcteurs et interdisait l'ouverture de ladite salle ».

Placés devant ce véritable « diktat », les organisateurs décidèrent de maintenir la réunion et le débat put se tenir dans une salle de café hospitalière.

Interdire au secrétaire général de la C.F.T.C. invité par des militants de la C.G.T. de s'exprimer dans l'enceinte d'un local syndical, voilà qui en dit long sur le sens de la démocratie qui anime certains leaders de la C.G.T...

Les Syndicats et la lutte contre l'O.A.S.

Dans l'article de Maurice Combes paru dans notre numéro 93 du 17 mars, il était fait état de la non-participation de F.O. et de la C.F.T.C. le 19 décembre, dans le Finistère.

L'U.D.-C.F.T.C. de ce département, nous précise :

« Cela n'est pas exact car, le 19 décembre, les manifestations se sont déroulées dans notre département à l'appel des organisations syndicales C.F.T.C., C.G.T., F.E.N., U.N.E.F. ».

Par ailleurs, le secrétaire adjoint de l'U.D.-C.F.T.C. du Finistère tient à souligner : « Depuis des années, notre Union départementale s'est déclarée favorable à l'action intersyndicale sans exclusive et a pris, à plusieurs reprises, diverses initiatives dans ce sens, et depuis mai 1958, de multiples actions ont eu lieu ».

Le référendum, les partis et les organisations syndicales

C'ÉTAIT aisément prévisible, et nous n'avons pas grand mérite à l'avoir annoncé dans notre précédent numéro : une fois de plus, la question posée au référendum est ambiguë et de Gaulle cherche à faire d'une pierre deux coups. Il exploite le désir de paix, la satisfaction que l'accord avec le F.L.N. soit enfin conclu, pour transformer l'approbation des conventions d'Evian en approbation — ou tout au moins en acceptation — de ses méthodes et de son régime.

On propose au peuple français d'approuver un projet de loi en deux articles. Rappelons le texte de ceux-ci :

ARTICLE PREMIER. — Le Président de la République peut conclure tous accords à établir conformément aux déclarations gouvernementales du 19 mars 1962, si les populations algériennes consultées en vertu de la loi du 14 janvier 1961, choisissent de constituer l'Algérie en un Etat indépendant coopérant avec la France.

ARTICLE 2. — Jusqu'à la mise en place de l'organisation politique nouvelle éventuellement issue de l'autodétermination des populations algériennes, le Président de la République peut arrêter, par voie d'ordonnances ou, selon le cas, de décrets pris en Conseil des ministres, toutes mesures législatives ou réglementaires relatives à l'application des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962.

Sans nous attarder trop longtemps à l'aspect purement juridique de l'affaire, il n'est pas inutile de rappeler que le Conseil d'Etat s'est prononcé, à une forte majorité paraît-il, contre le libellé de ces articles, y voyant tout à la fois une interprétation abusive de l'article 11 de la Constitution et une aggravation de la confusion des pouvoirs.

Il est évident, en effet, que le texte pose deux questions : l'approbation des accords d'Evian — un blanc-seing accordé à de Gaulle pour leur application. Encore faut-il ajouter que l'ensemble comporte implicitement aussi un quitus pour le passé.

Si l'on fait abstraction de cette dernière considération, il va de soi qu'on ne peut que donner une réponse positive à la première question, surtout si, comme ce fut le cas de notre parti, on a lutté depuis longtemps, sans attendre les tortueuses évolutions de de Gaulle, pour un accord négocié avec le G.P.R.A. sur la base du droit pour l'Algérie d'accéder à l'indépendance. Cet accord a été enfin réalisé, tard, bien trop tard. Mais il est enfin réalisé.

Il consacre la défaite des attardés de « l'Algérie française » ; il est un échec pour l'O.A.S. qui s'était vantée de le rendre impossible ; il est une condamnation de toutes les attitudes antérieures de de Gaulle, de sa « paix des braves », des complications dans lesquelles il avait noyé la notion d'autodétermination dans son discours du 16 septembre 1959, des propos de la « tournée des popotes », des exigences sur le Sahara, etc.

Au demeurant, ce qui est acquis est acquis et il n'est au pouvoir de personne de revenir en arrière : dans les conditions actuelles, le référendum, quelles que soient les réserves de caractère juridique qu'il appelle, ne s'imposait pas.

Il ne s'imposait pas, mais il sert de Gaulle. Celui-ci entend faire approuver une fois de plus son système « d'ordonnances ». Sans doute est-il précisé que cette procédure ne vise que « l'application des déclarations gouvernementales du 19 mars », — c'est-à-dire avant tout l'Algérie et les accords d'Evian. Mais d'où peuvent venir les résistances à cette application sinon de la seule O.A.S. ? Or celle-ci agit aussi en France avec les moyens que l'on connaît. Son action peut ainsi servir de prétexte à une interprétation extrêmement large de l'article 2 du projet de loi.

Du reste, dans le discours par lequel il a ouvert la campagne pour le scrutin du 8 avril, de Gaulle a accentué le caractère plébiscitaire du référendum : « Répondre affirmativement et massivement... c'est, pour les Français, me répondre à moi-même qu'en ma qualité de chef de l'Etat ils me donnent leur adhésion... que j'ai leur confiance avec moi pour aujourd'hui et pour demain ».

On peut donc, très légitimement, en raison de la nature double de la question posée, hésiter sur la réponse à donner. Une chose du moins ne souffre aucune contestation : la malhonnêteté de la procédure.

De fait, tous les partis qui se sont déjà prononcés ont marqué leurs réserves, à l'exception, bien entendu, de l'U.N.R. Encore celle-ci, si elle avait le moindre souci de loyauté politique, aurait-elle dû se féliciter du renforcement du pouvoir personnel et de l'aspect plébiscitaire du référendum, puisqu'elle n'a guère donné d'autre contenu à son programme et, au contraire, déplorer les accords d'Evian : ceux-ci sont en tous points contraires aux engagements électoraux pris par les élus U.N.R. et à la politique longtemps défendue par Debré. Une telle attitude eût été plus logique et plus loyale. Mais qui pouvait l'attendre de cet étrange parti ?

Le P.C. a décidé de voter oui. Voici la conclusion du texte adopté le 22 mars par son Comité central :

« Malgré l'hostilité de principe de notre parti au système du référendum, notre opposition irréductible au pouvoir personnel et à la malhonnêteté de sa politique, considérant avant tout l'intérêt de la paix et de la France, nous vous appelons à répondre « oui » au référendum du 8 avril, parce que les accords d'Evian consacrent l'échec de la politique gaulliste. Parce que ces accords, ouvrant la voie à la paix, sont la victoire commune du peuple algérien et du peuple français. »

Le M.R.P. n'a point jugé nécessaire de consulter ses militants. Son Bureau national a décidé, lui aussi, le « oui », mais sans aucune réserve. Il est redevenu le « parti de la fidélité » et, surtout, il songe à la proximité des élections législatives : puisqu'il s'est associé étroitement au régime et a toujours apporté son soutien au gouvernement Debré, autant, s'est-il dit, ne pas laisser la seule U.N.R. exploiter le sentiment de soulagement qu'éprouve le peuple français.

Avec la S.F.I.O., nous retrouvons le « oui » assorti de réserves. Savez-vous pourquoi il dit « oui » ? Voici ce que nous dit sa résolution : « Parce qu'il n'a jamais cessé de préconiser et de rechercher une paix négociée ; parce qu'il a, depuis la première heure, approuvé la politique d'autodétermination ». C'est tout simple : il suffit que les militants aient oublié

la condamnation catégorique de l'autodétermination prononcée par Mollet, le 16 janvier 1956, devant un Congrès national. Il suffit qu'ils oublient la lutte sur deux fronts de Robert Lacoste, le rapt de Ben Bella..., qu'ils oublient le plus de choses possible.

Quant aux réserves, les voici : « le « oui » ne signifie pas l'approbation du procédé que le parti condamne et qui consiste à demander une réponse unique à des questions différentes ». Mais le référendum de 1958 n'avait-il pas, lui aussi, déjà, un caractère plébiscitaire ?

Il est manifeste qu'ici encore on a songé aux élections et qu'on a voulu noyer l'U.N.R. sous un flot de oui ».

Les Radicaux ont adopté une attitude analogue en dénonçant eux aussi « le renforcement du pouvoir personnel ».

Les Indépendants, fidèles à leur tradition, laissent prévoir qu'ils ne donneront aucun mot d'ordre. On les comprend : comment choisiraient-ils entre M. Le Pen et M. Paul Reynaud ?

Mentionnons, pour que la revue soit complète, que Pujade dit « non » et que le « Comité de la Gauche pour l'Algérie dans la République » (Bour-

gès-Maunoury, Max Lejeune, Jules Romains, André Morice) préconise l'abstention.

Que feront les organisations syndicales ? De ce côté, à vrai dire, une seule question peut être posée : la C.G.T. reprendra-t-elle à son compte le « oui » avec hostilité à de Gaulle préconisé par le P.C. ou évitera-t-elle de donner un mot d'ordre ? On l'ignore à l'heure où nous écrivons.

Les autres organisations syndicales éviteront très probablement de donner une consigne formelle. Du moins s'attacheront-elles à dénoncer, elles aussi, le caractère frauduleux et abusif que le régime donne de plus en plus à la procédure du référendum.

Autant il est indiscutable que l'immense majorité de l'opinion souhaite approuver les accords d'Evian et manifester sa volonté d'isoler l'O.A.S., autant il est légitime d'affirmer que les astuces gaullistes sont peu goûtées. Dès maintenant le pouvoir est averti que le « oui », s'il a des chances d'être massif, ne sera pas très franc et que, le jour où la paix sera enfin devenue réalité, il ne lui sera pas facile de renouveler ce jeu.

P. L.

Les " ornières battues "

« **L**A droite qui est toujours en retard d'une idée et d'une générosité... »

Je croyais rêver !

Cette phrase — qui fait penser à tant d'autres — ce n'était pas un « intellectuel de gauche » qui venait de la prononcer mais M. Roger Frey, ministre de l'Intérieur du général de Gaulle s'adressant aux cinq cents délégués du Conseil national de l'U.N.R.

Et depuis le matin, c'était comme ça. Tout se passait comme si tous ces lecteurs de « l'Aurore », du « Parisien Libéré », du « Courrier de la Colère », tous ces héros de « la France de Dunkerque à Tamanrasset » venaient de découvrir la collection complète des hebdomadaires de gauche et se vantaient maintenant dans les délices de la politique d'abandon et de l'atteinte au moral de l'Armée et de la Nation...

C'est pourquoi, prenant acte du repentir sincère manifesté par la majorité des orateurs concernant leurs erreurs passées, touché par le réel désespoir de certains d'entre eux, je propose au cas (probable) où ils manifesteraient le désir d'entrer au P.S.U. d'envisager avec bienveillance les candidatures de :

— M. Terrenoire qui a déclaré : « Les accords intervenus à Evian sont inespérés. Ils sont les plus français possible... », « Salan, berger d'enfer, voué à l'exécution de tout un peuple... », « Une organisation nihiliste débouchant sur la mort et la destruction, voilà ce qu'est l'O.A.S. »

— M. Ali Mallem, député de Bône, parlant de la « politique des occasions perdues et des promesses non tenues » par la faute de l'obstination systématique des colons...

— M. Frey, dont les efforts déployés depuis quelque temps pour se démarquer ne peuvent, malgré les incidents de Charonne, laisser indifférente aucune âme délicate. Soulignant que « ce sont ceux-là même qui se réclament aujourd'hui de l'Algérie française qui l'ont refusée il y a onze ans ». Parlant avec l'émotion et l'accent adéquats du « p'tit gars d'chez nous, nos p'tits gars d'vingt ans » généreusement envoyés à la défense de l'Algérie. Dénonçant « ceux qui, du haut de la tribune et dans les journaux » sont « les vrais coupables » des crimes de l'O.A.S. Disant sa résolution d'être « dur et impitoyable » envers eux...

Soyons sérieux.

Ce qu'il y avait surtout de remarquable dans ce Conseil national, c'était le divorce entre les orateurs déployant tous leurs efforts pour faire prendre à l'U.N.R. un virage « démocratique », et cela (presque tous l'ont implicitement souligné) dans la seule perspective des élections, et la masse des délégués moins sensible à l'évolution politique, moins

agile dans l'opportunisme et dont les sentiments « Algérie française » ne faisaient pas de doute...

Ni M. Terrenoire, ni M. Frey ne réussirent à faire applaudir la politique suivie en Algérie. Lorsque M. Habib Deloncle (député de Paris), dans son désir de bien faire, dépasse la mesure en lançant des phrases comme : « Au cours de la campagne électorale, on vous dira : « Vous avez manqué à votre parole. Vous avez abandonné un morceau du territoire », une sorte de révolution agite tant l'assistance que les figurants de la tribune d'honneur. Même réaction lorsque Grisoni, délégué du Var dit : « En toute candeur : « Ce qui nous fait du tort, ce sont les rapatriés d'Afrique du Nord quand ils disent : « De Gaulle ne fait rien... c'est un incapable... »

En revanche, d'automatiques applaudissements saluent toute référence au rôle de l'armée en Algérie (M. J.-P. Palewski exploite à fond cette veine) et c'est M. Debré (qui passe rapidement, mais non sans embarras sur la question du problème algérien après avoir débuté par ces mots : « Nous avions espéré de profondes transformations de l'Algérie dans le cadre de la République »), qui obtient les plus vifs applaudissements.

Autre point remarquable : la crainte, implicite dans tous les discours, d'une déroute électorale (les phrases qui revenaient le plus souvent : « Il ne faut pas avoir de complexe... Nous ne devons pas avoir peur... Nous pouvons garder la tête haute »), et l'exhortation à un effort massif pour le référendum : « C'est non seulement le devoir mais l'intérêt de nos futurs candidats de préparer activement le référendum » (Chaban et Terrenoire). Il m'a semblé que la prudence dont firent preuve Chaban-Delmas et Debré concernant la date des élections n'était pas seulement d'ordre tactique mais, qu'en fait, rien n'est encore décidé et que tout dépendra de l'exploitation des observations sur le comportement des électeurs lors du référendum. A la foulée de la paix, se substitue celle du référendum.

Pour la petite histoire, deux belles phrases. Habib Deloncle : « Ceux qui cherchent dans les poubelles de Vichy les insultes qu'ils jettent à la figure du général » et Frey : « Il faut sortir des sentiers éculés et des ornières battues ».

Et une explication (réfutée par Terrenoire) de l'attitude de de Gaulle en juin 1940 de Grisoni, délégué du Var : « Lorsqu'on nous dit : « De Gaulle s'est sauvé parce qu'il avait peur », expliquer qu'il était à Londres envoyé par le gouvernement pour y négocier le retrait de la guerre de la France, l'armée étant battue ».

D. L.

Le billet de Jean Binot

La mariée trop belle

ÇA devait arriver : partis et groupements sont si nombreux à préconiser le « oui » que l'on ne peut douter qu'il soit massif. Pour ce qui est de la franchise, par contre, il y aura, comme on dit familièrement, à boire et à manger. D'où l'irritation des puristes qui, à l'instar de M. Cabilly, du Figaro, voudraient séparer les « oui » qui sont le bon grain des « oui » qui sont l'ivraie. Tâche surhumaine.

Mais à qui la faute ? M. Cabilly et ses pareils ne le savent que trop et c'est là où le bât blesse : la faute en est au questionneur et à lui seul.

Car enfin, nul besoin d'être juriste pour savoir que la valeur de tout contrat — public ou privé — se fonde sur la loyauté des parties. Si à cette loyauté nécessaire l'un des contractants (qui du reste commet le délit d'habitude) substitue la ruse et l'ambiguïté, il ne doit s'étonner ni se plaindre qu'un nombre inconnu de « oui » soit l'équivalent d'un autre mot très court, proféré parait-il dans une plaine de Belgique... Et par un général encore !

« TRIBUNE SOCIALISTE » a indiqué la semaine dernière le nombre et la qualité des participants au « Colloque pour une planification démocratique » qui s'est tenu à Paris les 17 et 18 mars. L'importance de l'événement — pour l'ensemble de la gauche et pour le P.S.U. en particulier — vaut qu'on y revienne. Nous le faisons aujourd'hui plus en détail.

Qu'a adopté le Colloque ? Dans quelles conditions ? Quels désaccords a-t-il révélés ? Quelles lignes de clivage y sont apparues entre les forces de gauche, syndicales et politiques ? Quelles perspectives annonce-t-il ? C'est à toutes ces questions que nous voudrions répondre dans cette page, bien conscients de ne pas épuiser en quelques centaines de lignes, la richesse des débats qui ont retenu pendant trois mois plusieurs commissions de travail et pendant deux jours plusieurs centaines de congressistes.

L'essentiel est d'abord de dégager les principaux points d'accord entre les membres du Colloque. La résolution adoptée à l'issue des débats — « Charte de la planification démocratique », a dit la presse — les régroupes. Nous la publions ci-contre. Mais sans doute, faut-il dégager de ce long texte quelques thèmes particulièrement significatifs pour situer, dès le départ, l'état d'esprit du Colloque.

D'abord, choisir les objectifs sociaux.

Le premier point sur lequel l'accord a été unanime est que le plan n'est pas une simple technique, économique ou administrative.

Le choix à long terme par la nation de son avenir — et l'on a bien précisé qu'il ne s'agissait pas de courir vers la « civilisation du gadget », qu'incarnerait les Etats-Unis — suppose, dans l'immédiat, des choix essentiels d'ordre social et politique :

- Choix du taux de croissance de l'économie, et par voie de conséquence, des croissances respectives de la consommation et de l'investissement ;

- Choix sur les parts respectives du travail et des loisirs durant les prochaines années : nombre d'heures de travail dans la semaine, durée des congés annuels, âge de la retraite ;

- Choix sur les priorités à accorder à la satisfaction des divers besoins : besoins individuels et collectifs, besoins traditionnels ou besoins nouveaux (culturels, qualitatifs). Sous l'angle financier, choix entre l'accroissement du nombre des satisfactions gratuites (métro gratuit, par exemple, électricité gratuite) ou l'augmentation des revenus individuels (permettant de satisfaire ces besoins) ;

- Choix encore sur la distribution des revenus, l'ouverture optimale de son éventail, les techniques du relèvement des revenus les plus bas (augmentation directe ou transferts sociaux) ;

- Choix, enfin, entre les parts respectives des salaires et des revenus non salariaux, etc.

Définir l'orientation du Plan, c'est d'abord effectuer tous ces choix. Et notre camarade Servet, dans une intervention très remarquée, a bien souligné la gravité d'une telle option sur le devenir de la nation, sa signification historique en tant que choix conscient de civilisation.

Information des citoyens et moyens d'exécution

Ce choix, pour être démocratique, doit être fait par la nation ; non pas

seulement par la représentation nationale, mais par le plus grand nombre de citoyens possible : représentants des groupes sociaux, représentants des régions. Elle implique non seulement la recherche d'une procédure d'association de ces divers groupes à l'élaboration du Plan et à son exécution (la méthode en sept étapes qui était proposée au Colloque a été retenue par lui) mais aussi un gigantesque effort d'information et de formation des citoyens en matière économique et politique.

De nombreuses propositions ont également été faites en ce domaine (réforme de la presse et de la radio-TV, multiplication des stages, congés payés-éducation, brochures de vulgarisation les plus objectives possible, démocratisation de l'enseignement, effort commun Université-Syndicats, etc.). La plupart des interventions du Colloque ont souligné l'importance de ce sujet.

Le Colloque a encore été d'accord pour que le Plan devienne impératif, c'est-à-dire pour que soient pris les moyens permettant d'atteindre ses objectifs : crédit, fiscalité, budget, nationalisations nouvelles et création d'entreprises publiques, contrôle plus strict des investissements et des entreprises privées, municipalisation du sol, reconversion en temps utile, stimulation de la recherche...

Au premier plan de ces moyens, figure évidemment l'instauration d'un Etat doté d'une autorité « à la mesure des obstacles à vaincre » et d'une continuité lui permettant de s'affirmer face aux intérêts privés comme d'entreprendre des tâches longues à porter des fruits. « Une législation, un plan, un gouvernement » : la formule constitue un choix net en faveur du gouvernement de législation.

Bien sûr, tous ces bouleversements — économiques et politiques — ne peuvent être menés à bien en quelques mois. Leur mise en œuvre complète nécessitera, sans doute, des transformations beaucoup plus profondes que celles possibles sous la V^e République. Sur elles, le Colloque n'aurait peut-être pas connu les mêmes accords. Mais il a souligné que, puisque l'effort était immense, il n'y avait pas de temps à perdre et qu'une première étape devait être franchie dans les plus brefs délais : l'étape définie les 17-18 mars n'est pas suffisante ; elle est cependant indispensable.

Quatre divergences

● **Les formes de la représentation démocratique :**

Une minorité a combattu la partie du rapport de Gilbert Mathieu qui préconisait la suppression du Sénat et son remplacement par un Conseil économique renoué (voir l'encadré ci-contre).

La majorité a, au contraire, admis comme très démocratique la désignation de leurs représentants par les différents groupes socio-professionnels (au prorata des effectifs de ces groupes dans la nation). A Francis Leenhardt qui criait « au corporatisme », Serge Mallet a répliqué qu'une représentation des salariés par leurs élus syndicaux, et des paysans par leurs dirigeants, élus et contrôlés, valait mieux qu'un Sénat dont les membres, délégués quasi exclusifs des campagnes, ignorent souvent les problèmes de ceux qu'ils sont censés représenter. Dans le même sens, Maurice Duverger a parlé de « double circuit de confiance », circuit proprement politique (par les députés de l'Assemblée nationale) et circuit professionnel (chaque groupe socio-professionnel contrôlant les délégués qui le représentent au Conseil économique).

● **La compétence du nouveau Conseil économique :**

Pierre Mendès France aurait voulu que cette assemblée remplaçât purement et simplement le Sénat, comme seconde assemblée parlementaire ; sa compétence aurait ainsi été universelle. Les divers syndicats qui sont intervenus (C.G.T. aussi bien que C.F.T.C., F.E.N. et C.N.J.A.) ont préféré une formule plus prudente qui limite la compétence du Conseil aux seules « questions économiques et sociales ». La distinction sera, certes, difficile à opérer ; mais les syndicats veulent, par là, préserver l'unité de leurs organisations, unité que des discussions sur toutes les questions civiles ou internationales mettraient à une épreuve bien plus rude qu'actuellement.

● **L'attitude des syndicats à l'égard du Plan :**

Les syndicats doivent-ils demeurer des « forces de contestation » ne prenant aucun engagement à l'égard du Plan ou bien doivent-ils (dans la

mesure où le gouvernement applique effectivement un Plan avec lequel ils sont, en gros, d'accord) renoncer à une partie de leur liberté revendicative pour faciliter l'exécution du Plan ?

La majorité des syndicalistes qui sont intervenus ont préféré la solution la plus prudente, la liberté totale de leurs organisations leur paraissant devoir être préservée au maximum tant qu'on n'a aucune idée du contexte politique dans lequel pourrait naître un Plan susceptible d'intéresser les travailleurs au point de justifier des engagements syndicaux.

● **La décentralisation régionale :**

Tout le monde en a admis la nécessité. Mais jusqu'où la pousser ? Comment la lier à une décentralisation administrative ? A quel niveau constituer l'autorité politique de contrôle si des pouvoirs de décision économique sont effectivement accordés aux autorités régionales ? Un début de discussion a eu lieu à ce sujet mais le temps a manqué pour l'approfondir.

VI^e République contre IV^e

Beaucoup plus nettement que dans les Commissions préparatoires, les divergences évoquées plus haut ont divisé le Colloque en deux groupes assez distincts, qui se sont séparés à plusieurs reprises.

Le premier — plus des deux tiers de la salle — comprenait la quasi-totalité des syndicalistes (C.F.T.C., C.N.J.A., U.N.E.F., F.E.N., cégétistes non communistes), les membres du P.S.U. et la majorité des universitaires.

Le second groupait quelques syndicalistes, la S.F.I.O., le M.R.P., les gaullistes de gauche, le sénateur Armengaud et une minorité d'universitaires. « VI^e République contre IV^e », notait, en caricaturant, un membre du Colloque.

Il est en tout cas certain que ceux des syndicalistes présents au Colloque, qui n'ont pas de sympathie excessive pour le P.S.U., n'ont pas manqué d'être frappés de cette répartition des voix dans les votes en commissions ou dans les applaudissements. Même s'ils continuent à considérer le P.S.U. comme une force politique encore faible, ils ont eu la démonstration que cette force était actuellement la plus proche, par ses choix, du mouvement syndical non communiste. Cette constatation fera certainement son chemin.

Et maintenant ?

Les lampions éteints, le Colloque n'a d'ailleurs pas achevé sa tâche. Il lui reste d'abord à creuser certains sujets qui n'ont pas été discutés assez sérieusement les 17 et 18 mars. Citons, en particulier, les techniques financières du Plan qui n'ont fait l'objet que de rares interventions, ou les formes de la participation ouvrière à la gestion des entreprises, évoquées trop rapidement à l'occasion du rejet d'un amendement U.D.T. d'esprit « association Capital-Travail ».

Il lui faut aussi étudier les sujets volontairement mis de côté cette fois : Plan et Marché commun, Plan et agriculture, Plan et politique des revenus. Le pain ne manque pas sur la planche...

Un premier pas — un grand pas — a été franchi dans la voie qui vise à définir le contenu de la VI^e République. Le P.S.U. y a pris une part importante, comme il était normal. Il nous faut maintenant populariser les premiers résultats et préparer les prochaines étapes, c'est-à-dire les Colloques suivants.

DU SENAT DE PAPA AU CONSEIL ECONOMIQUE DE L'AVENIR

La grande majorité de la première commission qui a préparé le Colloque avait « estimé inutile (et nocif) le maintien du Sénat, représentant traditionnel des collectivités locales et particulièrement des localités rurales, fortement avantagées par le mode de scrutin ». Elle préférait qu'une partie de ses attributions et compétences fût confiée à un autre organisme, « mieux adapté aux besoins de l'économie moderne et plus démocratiquement composé : le Conseil Economique, nouvelle manière ».

Le Conseil devrait avoir, de l'avis de la commission, une composition démocratique : « permettre la représentation la moins arbitraire possible des producteurs et une représentation aussi valable que possible des consommateurs et des usagers ». La première commission proposait de se fonder, pour ce faire, sur la répartition statistique de la population totale en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Pour 80 pour cent de la population totale, cette répartition engloberait — dans des proportions beaucoup moins arbitraires qu'actuellement — les catégories socio-professionnelles déjà représentées actuellement au Conseil

Economique et social ; « les 20 pour cent de sièges restants — suggérant la commission — seraient réservés d'une part aux entités productrices que constituent les entreprises publiques et les entreprises à forme sociale (en s'inspirant des données de la comptabilité nationale), et d'autre part aux représentants des organisations de consommateurs et d'usagers ».

37 syndicalistes de plus 20 patrons de moins

A titre d'exemple, voici les modifications principales qu'entraînerait cette nouvelle répartition des sièges, par rapport au Conseil Economique actuel (175 membres) :

- salariés : 80 sièges (au lieu de 43 actuellement) ;
- étudiants : 2 sièges (au lieu de 0) ;
- patronat privé : 20 à 30 sièges (au lieu de 44) ;
- agriculteurs (non salariés) : 30 sièges (au lieu de 35) ;
- groupements familiaux : 10 à 15 sièges (au lieu de 8) ;
- autres usagers (locataires, organismes sportifs, culturels...) : 10 à 15 sièges (au lieu de 0).

Les 7 étapes de la nouvelle procédure p

VOICI les sept étapes de la nouvelle procédure d'élaboration démocratique du plan, telles que les présentait le rapport introductif de Gilbert Mathieu. C'est ce schéma-cadre, fort différent de la pratique actuelle, qu'a approuvé le colloque dans sa résolution finale.

1) La démocratie consistant à permettre au peuple de choisir son destin, il eût été logique de confier au corps électoral lui-même le soin de choisir — par un vote — la formule de développement économique ayant sa préférence. En fait, la commission qui a préparé le colloque a pensé que l'opinion française n'était pas encore mûre pour cette forme de démocratie directe, dans laquelle des dispositions constitutionnelles obligeraient les candidats au Parlement à débattre nécessairement devant elle des objectifs et du contenu du plan. En revanche, la commission a estimé nécessaire de donner la possibilité aux partis de porter le débat de-

vant l'opinion, à l'occasion de la consultation électorale. Comment ? En prescrivant qu'avant de se séparer, pour retourner devant les électeurs, le Parlement ait un grand débat critique sur l'état de réalisation du plan en cours et sur l'orientation économique ultérieure. Cela permettrait aux partis d'en appeler très démocratiquement au verdict du pays, à propos de la non-exécution du plan précédent, de ses effets discutables ou de la nécessité d'un changement de cap économique dans les prochaines années. Cette possibilité de faire du plan un des grands sujets de la campagne électorale constituerait sans conteste un excellent moyen d'intéresser la nation au plan et à ses orientations ;

2) Le Parlement nouvellement élu ayant défini sa majorité, son gouvernement et ses grandes options de politique intérieure et extérieure, le nouveau gouvernement achèverait de faire préparer (sous son contrôle) par le commissariat au Plan le débat qu'aurait (sans

trop tarder) le Parlement sur les objectifs principaux du futur plan. Le commissariat préparerait à cet effet plusieurs schémas de développement économique — chacun cohérent en soi et non inflationniste — entre lesquels le Parlement aurait à choisir.

Ces schémas devraient faire apparaître :

- Non seulement des rythmes de croissance différents,

- mais des objectifs sociaux, culturels, politiques différents (accent sur la consommation ou sur l'investissement ; sur l'individuel ou sur le collectif ; sur le social ou sur le militaire, etc.) ;

3) Avant le vote du Parlement, le Conseil économique serait saisi de ces schémas de développement. D'abord pour vérifier la cohérence de chacun ; ensuite, pour s'assurer que le gouvernement ne cherche pas à fausser le choix du Parlement en lui proposant des formules de développement économique tellement aberran-

I. BUTS DE LA PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE

« Le Colloque pour une planification démocratique affirme que l'idéal qu'il poursuit est la réalisation d'objectifs sociaux assurant une meilleure satisfaction des besoins de la collectivité et constituant des options sur les formes futures de société et de civilisation. La détermination et la réalisation de ces objectifs doivent résulter de la participation effective de l'ensemble des citoyens à l'élaboration et à l'exécution du Plan.

« De ce point de vue, le Plan français actuel n'est qu'une première approche de ce que sera la planification démocratique dans un pays aussi développé que le nôtre. Ni les institutions politiques actuelles, ni celles qui leur étaient antérieures ne permettent de faire participer effectivement les citoyens et les groupes qui les représentent à la mise en œuvre démocratique de la planification. A l'inverse, il ne saurait être question que cette mise en œuvre diminue l'indépendance effective du syndicalisme, laquelle devra être intégralement maintenue à l'égard du pouvoir et de ses représentants.

« La planification démocratique a pour but de permettre le choix par la nation de son avenir économique. L'élaboration et l'exécution du Plan requièrent l'exercice le plus complet de la démocratie. Constituant une option sur les objectifs immédiats du pays aussi bien que sur le type de civilisation qu'il entend promouvoir, le Plan ne saurait être considéré comme une simple technique : il est indissociable de ses fins sociales. »

Objectifs sociaux et culturels du Plan

« Le Plan suppose un choix clair et explicite des objectifs sociaux que se fixe la nation : taux et forme de la croissance, importance respective du travail et des loisirs, priorités dans la satisfaction des besoins industriels ou collectifs et choix des moyens pour y parvenir, distribution des revenus, orientation de la consommation et des investissements, répartition régionale des investissements, aide aux pays en voie de développement, etc. C'est dans la mesure où ces objectifs seront exprimés clairement et leur réalisation prévue dans le temps que le soutien populaire au Plan sera acquis et confirmé.

« Cela implique que le plus grand nombre possible de citoyens puisse comprendre l'enjeu économique en cause, ses promesses et ses contraintes. Pour élever le niveau de culture économique et sociale des Français, un immense effort est à entreprendre, qui doit, non seulement porter sur l'enseignement scolaire et post-scolaire, la presse, la radio, la télévision, mais permettre aussi l'épanouissement des efforts culturels des syndicats, des partis, des organismes spécialisés, et encourager chez tous le renforcement du sens de leur responsabilité.

« Dans ce rôle de formation collective, l'Université, fidèle à sa vocation de service de la nation, doit jouer un rôle essentiel, en collaboration avec les organisations syndicales. Des garanties statutaires sont à rechercher pour assurer, par une instance présentant toute garantie d'impartialité — et par delà les interventions des groupes d'intérêts, des partis et du

LA "CHARTRE DE LA PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE"

adoptée par le Colloque de Paris des 17 et 18 mars 1962

pouvoir — l'objectivité dans ces efforts d'information, quel que soit le moyen d'expression employé. »

II. MOYENS INSTITUTIONNELS DE LA PLANIFICATION

« Une législature, un plan, un gouvernement »

« Un choix aussi décisif que le Plan ne saurait être l'œuvre que d'un Parlement démocratiquement élu. C'est à lui qu'il revient, sur proposition du gouvernement, de définir — en choisissant un modèle de développement économique — les orientations fondamentales du Plan, d'adopter celui-ci, puis d'en tirer les conséquences législatives, aussi bien dans les domaines budgétaire et fiscal qu'en matière de crédit ou de statut juridique des firmes.

« Ce contrôle du pouvoir politique sur le développement planifié de l'économie ne peut être efficace que si l'action du Parlement et celle du gouvernement sont synchronisées avec l'établissement et l'exécution du Plan, ce qui suppose l'unité du gouvernement pendant la durée de la législature, le but à atteindre étant exprimé par la formule : « Une législature, un Plan, un gouvernement. »

Comment faire participer les groupes sociaux à l'élaboration du Plan

« La participation des groupes sociaux à l'élaboration et à l'exécution du Plan nécessite :

- Une réforme du Conseil économique, dont la composition doit assurer une plus équitable et plus démocratique représentation des organisations représentatives des groupes socio-professionnels et dont, dans les questions économiques et sociales, la responsabilité doit être affirmée et élargie, l'Assemblée nationale conservant le dernier mot en tout état de cause.

- Le Conseil doit être également consulté sur les objectifs du Plan, ainsi que sur les arbitrages importants à rendre au terme et, au besoin, au cours de travaux des commissions de modernisation.

- Le problème du Sénat se posera dès lors en termes nouveaux.

- Une composition plus équitable des commissions de modernisation.

- La création de commissions consultatives paritaires auprès des directions ministérielles chargées d'appliquer ou de contrôler l'application du Plan.

- La communication des informations économiques à tous les participants et à leurs organisations.

- L'égalité des moyens entre les organisations ouvrières et patronales. »

Les salariés et la gestion de l'entreprise

« Au niveau de l'entreprise, la planification démocratique nécessite une liberté syndicale réelle, ce qui suppose :

- la reconnaissance légale des sections syndicales d'entreprise.

- la reconnaissance des délégués syndicaux et le paiement du congé-éducation.

- une participation effective des travailleurs à la gestion des entreprises nationalisées.

- dans toutes les entreprises privées, quelle que soit leur forme juridique, la consultation préalable obligatoire du Comité d'entreprise dûment informé, non seulement sur les plans d'investissements mais aussi sur l'ensemble de l'activité de l'entreprise. »

Décentralisation régionale et reconversions

« La décentralisation régionale du Plan est souhaitable. Elle peut être entreprise au départ, par la création de Conseils régionaux du Plan représentant équitablement les divers groupes sociaux de la région, et appelés à se prononcer aussi bien sur le futur Plan régional à élaborer, que sur le contenu des « tranches opératoires » du Plan en cours dans la région et sur les aménagements souhaitables de ce Plan. (Ulérieurement, les Conseils régionaux recevraient des pouvoirs d'exécution pour la réalisation des « tranches opératoires ».)

« Un véritable plan d'aménagement du territoire doit être établi. Les prévisions du Plan doivent apporter une attention particulière aux reconversions industrielles rendues nécessaires notamment par la libéralisation des échanges extérieurs. Les reconversions doivent être préparées. Elles doivent appeler une intervention directe de l'initiative publique si l'initiative privée est défaillante. »

III. MOYENS FINANCIERS ET JURIDIQUES DE LA PLANIFICATION

Plan et contrainte

« Le Plan traduit le refus des citoyens de subir l'emprise des grands intérêts économiques et financiers.

Il n'exclut pas nécessairement l'usage de la contrainte. Il use, de préférence, des moyens d'incitation, d'orientation et de contrôle que lui fournissent la politique budgétaire, le maniement du crédit, la fiscalité, l'action du secteur public, de telle manière que les producteurs soient amenés à conformer leurs décisions aux objectifs du Plan. »

Parmi les mesures qu'impose en premier lieu la réalisation du Plan, figure la correction du « caractère abusif de la publicité à l'égard du conditionnement des consommateurs ». Inversement, la recherche technique doit être développée et orientée vers la conception et la production des biens les plus utiles à la collectivité nationale. »

Nationalisation effective du crédit

« La nationalisation effective de la fonction « Crédit » en vue de son adaptation de la réalisation du Plan appelle :

- la création d'une direction du crédit qui, notamment, définirait les critères de sélection de la distribution des crédits à court, moyen et long termes, en fonction des objectifs prioritaires du Plan ;

- la création d'une Banque nationale des Investissements, véritable Banque d'affaires de l'Etat chargée notamment d'assurer le financement des projets nécessaires à la réalisation du Plan, en particulier dans les domaines où se manifesterait la carence de l'initiative privée (conversion industrielle par exemple) ;

- la taxation des gains en capital et plus spécialement la régularisation et la moralisation des marchés de valeurs mobilières ;

- l'extension des pouvoirs du Conseil national du Crédit dont la composition serait élargie dans un sens démocratique. »

Contrôle de l'autofinancement

« Il est nécessaire d'orienter l'affectation de l'épargne nationale et de diriger les ressources d'autofinancement vers les emplois conformes aux objectifs du Plan.

« La politique fiscale, et notamment l'imposition des bénéfices des entreprises, doit être utilisée comme un des moyens de réglage du niveau et de l'orientation des investissements. Elle peut servir également à orienter la demande. »

Nationalisations nouvelles Municipalisation du sol

« Les entreprises publiques doivent voir leur action parfaitement intégrée à la réalisation du Plan. Toute décision prise par elles, telles que celles concernant la tarification, doit s'ordonner aux fins du Plan. La nécessité d'une gestion claire peut exiger l'appel à la subvention.

« L'extension des nationalisations doit être envisagée, notamment si, dans un secteur clé, un petit nombre d'entreprises privées venant à occuper une position dominante démontraient un comportement monopolistique menaçant l'exécution du Plan, tout en échappant aux réglementations et aux incitations existantes.

« Les collectivités locales doivent voir leur compétence et leurs moyens d'action étendus notamment en matière d'urbanisme et d'investissements sociaux collectifs ; la municipalisation ou la nationalisation des terrains à urbaniser ou à usage industriel peut être l'instrument d'une telle politique. »

opposée pour élaborer démocratiquement le plan

tes que les députés n'auraient finalement d'autre solution intelligente que de ratifier la formule ayant les préférences de l'exécutif. Pour que le Parlement soit vraiment libre de choisir, il faut, en effet, qu'un organisme compétent, et non gouvernemental, lui donne l'assurance que les options qui lui sont offertes et les moyens techniques pour les mettre en œuvre sont parfaitement réalisables sans inflation.

Si le Conseil économique a le sentiment que le choix offert au Parlement n'est pas parfaitement honnête ou n'est pas suffisant, il demande lui-même au commissariat au Plan de modifier les schémas présentés ou d'en préparer d'autres. (Nous entendons évidemment ici par Conseil économique un Conseil renouvelé et composé démocratiquement, proportionnellement aux effectifs de chaque groupe social dans la nation) :

4) Le Parlement saisi à ce moment des divers schémas de développement et informé par le gouvernement

des préférences de celui-ci, fait son choix après un large débat public sur le sujet ;

5) Le gouvernement adresse alors les directives découlant de ce choix aux commissions spécialisées, chargées de préparer le plan dans le détail. Celles-ci, qui disposent déjà des rapports revendicatifs préparés par les divers conseils régionaux, se mettent alors au travail et commencent la préparation de leur rapport.

En cas de désaccord grave au sein d'une commission (ou entre commissions travaillant sur un sujet mitoyen) — désaccord tel que la façon de le trancher aurait des répercussions importantes sur la suite des travaux de cette ou de ces commissions — le commissaire au Plan rend son arbitrage, après consultation de la commission du Plan du Conseil économique. De la sorte, ces litiges (dont la solution, à la longue, colore politiquement le plan) sont tranchés autrement que par les seuls techniciens des commissions ou par le seul commissaire au plan ; compte tenu des liens existant entre le Conseil

économique et l'Assemblée politique, il est évident qu'un différend grave entre le Conseil et le commissaire au Plan à propos d'un de ces litiges aurait un écho à l'Assemblée politique, donnant ainsi une garantie supplémentaire de démocratie ;

6) Quand toutes les commissions spécialisées ont fini leur rapport, le commissaire général au Plan (représentant du gouvernement) soumet ces textes au Conseil économique et demande à celui-ci son avis sur les derniers arbitrages à opérer entre les propositions des commissions ;

7) Le projet définitif du Plan est alors mis au point par le gouvernement et soumis pour avis global au Conseil économique, puis, pour vote (et modifications mineures), au Parlement. Dès que possible, le gouvernement propose ensuite au Parlement les lois-programmes et budgets partiels pluri-annuels qui concrétisent financièrement le vote du plan.

Un statut pour les enseignants?

LES instituteurs seront certainement émus de la sollicitude des rapporteurs de la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale. Ils proclament bien haut que la courbe de leurs rémunérations part de trop bas. Ils s'inquiètent : le gouvernement n'a pas tenu l'engagement de faire une communication sur les mesures envisagées pour relever le prestige et l'attrait de la fonction enseignante.

La surprise des instituteurs sera plus grande quand ils connaîtront les étiquettes des rapporteurs : 4 U.N.R. (Guillon, Becker, Perrin, Roulland), 1 indépendant (Sy), 1 Unité de la République (Cathala), 1 M.R.P. (Rivière), Joubliais : un S.F.I.O. (Duchateau) pour la caution à gauche.

Ces vieux amis de l'école laïque ayant constaté que tous les fonctionnaires débutent avec des traitements insuffisants, jugent à propos de « revoir » les rémunérations des seuls enseignants (bon moyen de souffler la discorde) en leur donnant un statut. On pourrait ainsi faire preuve de générosité dans ce secteur déshérité. Générosité dans des limites raisonnables : on parle d'un alignement sur le secteur privé... avec un abattement de 25 %, on envisage d'améliorer les débuts de carrière mais on veut mettre bon ordre à un « abus » : tous les enseignants parviennent tôt ou tard au dernier échelon ! Le haut de l'échelle serait réservé aux pédagogues ayant fait leurs preuves. Lesquelles ? Avoir satisfait à des examens quinquennaux ou être bien vu, les promotions se faisant exclusivement au choix. Ainsi régnerait au sein de la profession une saine émulation à laquelle contribueraient des « primes de rendement » suivant le pourcentage d'élèves reçus aux examens.

Notre régime éminemment social a également le souci de la promotion des enseignants, non pas en leur donnant des raisons de rester instituteurs ou professeurs — traitements décents, conditions de travail meilleures, possibilités de perfectionnement et de modernisation — mais en créant des grades et en faisant miroiter des perspectives similaires à celles, je cite, « du garçon entreprenant qui entre aux P et T comme préposé et devient ingénieur ou directeur. »

Méthodiquement la droite, sous prétexte de remettre de l'ordre où elle a mis la pagaie, veut rompre l'unité du corps enseignant et procéder à sa mise au pas.

Certes l'école a besoin d'être réformée, la fonction d'éducateur transformée, mais ce ne sont pas les technocrates du régime actuel qui pourront apporter des solutions valables.

G. DEVILLE-CAVELLIN.

"A travail égal salaire égal"

LA C.G.T. a tenu à Paris, les 24 et 25 mars, une conférence nationale des femmes syndiquées à cette centrale.

Au cours des travaux de cette conférence, il a notamment été souligné que, sur 4 millions de femmes salariées (environ 1/3 du nombre total des salariés) beaucoup d'entre elles avaient des salaires très bas, et cela en dépit du déplacement de la main-d'œuvre féminine vers certaines des branches d'industries les plus modernes (par exemple, 300.000 femmes travaillent maintenant dans la construction électrique, autant que dans le textile). L'écart croissant entre les salaires masculins et féminins a également retenu l'attention des déléguées.

La loi et son application

Cependant, depuis la Libération, la loi a supprimé les abattements de salaires pour les femmes par rapport aux hommes. Mais il y a la loi et l'application qui en est faite... Les syndicalistes le savent bien qui lut-

tent à la fois pour arracher au patronat et aux Pouvoirs publics des avantages sociaux et pour faire entrer ceux-ci dans la réalité.

Malgré les textes officiels, le principe de l'égalité de rémunération n'est appliqué que dans l'administration. Et même là, il subit quelques entorses du fait que des reclassements pratiqués dans le secteur public sont défavorables aux femmes pour certaines catégories d'emplois où elles sont en majorité (sténodactylos, soignantes non diplômées, personnel de service féminin).

Dans le secteur public, l'inégalité entre salaires féminins et masculins est souvent importante. L'enquête trimestrielle du ministère du Travail sur l'activité et la condition de l'emploi de la main-d'œuvre révèle que les salaires féminins augmentent généralement moins que les salaires masculins : ainsi, à partir de la base 100 en janvier 1956, les indices sont, au 1^{er} octobre 1961 à 156,7 pour les salaires masculins et à 150,9 pour les salaires féminins.

Toutefois, l'évolution n'a pas toujours été dans le même sens depuis la Libération. A la suite de la promulgation des arrêtés ministériels et décrets de 1946 sur l'égalité des salaires féminins et masculins, les écarts entre les uns et les autres avaient sensiblement diminué, passant de 15 % en janvier 1946 à 8,3 % en janvier 1947 et à 6,3 % en janvier 1948 (pour des emplois de qualification égale, naturellement).

Par contre, depuis le 1^{er} janvier 1948, les écarts de salaires ont toujours eu tendance à s'accroître, les décrets de 1950 et de 1951 sur la fixation du S.M.I.G. ayant toutefois eu pour effet de ramener les écarts entre salaires masculins et féminins à 7 % (1^{er} octobre 1951) et, après un nouvel accroissement, les décrets de 1954 et de 1955 fixant de nouveaux S.M.I.G. avaient amené l'écart moyen à son taux le plus faible : 6,1 % en juillet 1955. Mais depuis 1956, les écarts se sont de nouveau accrus.

L'enquête organisée par la C.G.T. pour préparer la récente conférence des femmes syndiquées a permis par ailleurs de mettre en lumière certains faits. Ainsi que le soulignait Gisèle Delplanque, membre du Bureau de l'U.D.-C.G.T. de la Seine : « La progression des salaires masculins et féminins en fonction des connaissances acquises n'est pas la même — sans quoi il y aurait maintient sur toute la ligne d'un décalage initial déterminé — et, paradoxalement, plus la femme s'élève dans la hiérarchie professionnelle, plus la rémunération de son travail se dégrade par rapport à celle de son collègue masculin de même qualification. » Cela est particulièrement vrai dans la région parisienne.

Compte tenu des chiffres officiels fournis pour Paris, zone 0, la moyenne des salaires horaires s'établit comme suit :

— Manœuvre homme ..	226,1 AF
— Manœuvre femme ..	203,8 AF
— Différence	22,3 AF

En 1957, l'écart n'était que de 15,9 AF.

Pour les manœuvres spécialisés, la différence entre les salaires horaires masculins et féminins est de 27,1 AF. Elle est de l'ordre de 35,5 AF pour les ouvrières spécialisées et atteint 43,4 AF pour l'ouvrière qualifiée.

Égalisation à l'intérieur du Marché Commun

Une importante question que n'a pas abordée la conférence de la C.G.T. concerne les conséquences des mesures envisagées par la Communauté Economique Européenne pour réaliser effectivement l'égalité de la rémunération prévue par l'article 119 du Traité du Marché commun, conformément d'ailleurs au principe formulé dans la Convention 100 du Bureau International du Travail : « A travail égal, salaire égal. »

On sait que tous nos partenaires du Marché commun n'ont pas une législation aussi avancée que la France en ce domaine et que l'inégalité entre salaires masculins et féminins y est fréquemment plus grande que chez nous.

Afin de remédier à cette situation et d'appliquer le principe contenu dans le Traité du Marché commun, le Conseil des ministres de la Communauté a décidé, au cours de sa session de janvier dernier, que les discriminations entre salaires masculins et féminins seront progressivement supprimées dans un délai de trois ans. L'importance des décisions prises avait été éclipsée par le mara-

thon pour la définition de la politique agricole commune.

Le Conseil des ministres des « Six » a prévu le calendrier suivant :

— Avant le 30 juin 1962 : les discriminations supérieures à 15 % seront ramenées à 15 % ;

— Avant le 30 juin 1963 : les discriminations supérieures à 10 % seront ramenées à 10 % ;

— Avant le 31 décembre 1964 : toutes les discriminations devront être supprimées.

Ces décisions devront être assurées par voie de mesures législatives ou réglementaires, ou par l'intervention de conventions collectives obligatoires.

La Commission Exécutive du Marché commun contrôlera le respect de ces engagements.

Là encore, en France comme à l'étranger, il y aura les principes, la loi et il y aura l'application. Il faudra lutter dans les années qui viennent pour que l'inégalité entre salaires masculins et féminins disparaisse dans toutes les entreprises. Ces discriminations sont d'autant plus injustes à l'égard des femmes qu'à la fatigue entraînée par les cadences de l'industrie moderne, s'ajoutent souvent pour elles des tâches familiales ou des longs parcours nécessaires pour se rendre sur les lieux de travail (problèmes dont la solution est rendue difficile en France par l'insuffisance du réseau de crèches et par l'extension exagérée des grands centres urbains).

Les socialistes, les syndicalistes qui combattent toutes les injustices doivent lutter pour une égalité véritable entre l'homme et la femme. Ils doivent aussi faire en sorte que les femmes participent à la vie sociale et politique. Cela implique, ainsi que le faisait remarquer un dirigeant de la C.G.T., qu'on trouve des formes d'organisation « adaptées à la vie ouvrière » et qu'on bouscule des préjugés sur l'infériorité de la femme qui existent « même chez de bons militants »...

Maurice COMBES.

Hausse de la viande. Stabilité des produits laitiers

Le gouvernement ne fixera pas cette année de prix « indicatifs » pour les produits agricoles — telle est la décision qui vient de paraître au « Journal officiel ». Rappelons, pour nos lecteurs citadins qui ne sont pas familiarisés avec ces problèmes, les règles qui avaient été appliquées jusqu'alors.

LES conditions d'établissement des prix agricoles, inspirées par les conclusions du III^e Plan, ont été fixées par un décret du 18 septembre 1957. Celui-ci a créé un système de prix d'« objectifs », « indicatifs » et « de campagne » pour la période 1957-1961. Voici quelles étaient les définitions adoptées pour chacune de ces catégories en ce qui concerne le blé, l'orge, le maïs, la betterave, les viandes de bœuf et de porc :

● Prix d'objectifs :

Ils sont fixés suivant les directives d'orientation du Plan de façon à atteindre les objectifs terminaux de celui-ci.

● Prix indicatifs :

Afin d'atteindre par palier les prix d'objectifs à la fin de la période, chaque année avant le 15 octobre, le gouvernement fixe des prix indicatifs pour la campagne considérée.

● Prix de campagne :

Il en existe deux sortes : s'il y a un quantum de production, le prix de campagne se confond avec le prix indicatif. Sinon, le prix de campagne est le prix indicatif, augmenté ou diminué de 5 % suivant le volume de la récolte.

Enfin, le producteur perçoit un prix réel qui peut être différent du prix de campagne, en plus ou en moins. Par exemple, en 1961, les producteurs de lait ont perçu en moyenne 33,65 AF par litre et non 34, prix de campagne.

A la fin de l'année dernière, le pro-

blème s'est donc posé de savoir si le gouvernement fixerait de nouveau des prix d'objectifs et, le cas échéant, à quel niveau ?

Le gouvernement a donc déposé, dans ce sens, un projet de loi, le 19 septembre, puis un second (1). Adopté par l'Assemblée nationale, celui-ci a été repoussé par le Sénat. Tirant les conséquences de cette situation, les Pouvoirs publics ont décidé d'agir par voie réglementaire. Mais entre temps, la signature des Accords de Bruxelles, le 14 janvier, a modifié les perspectives de l'Agriculture. Compte tenu des mesures prises pour la mise en œuvre de la politique agricole commune, fallait-il fixer à l'avance les prix français ? En fin de compte, le gouvernement a estimé que « les délais inhérents à la définition des modalités nouvelles d'action en matière de prix agricoles ne permettent pas d'envisager l'établissement général d'un régime de prix indicatifs applicables à toute la campagne 1961-62 ».

Ainsi, il n'y aura pas à proprement parler cette année de politique générale des prix agricoles. Cependant, le gouvernement est obligé de fixer le prix d'un certain nombre de produits, c'est ce qu'il a fait pour les viandes de bœuf et de porc ainsi que pour les produits laitiers.

Pour le lait, il n'y a pas de prix indicatif, mais seulement un prix d'été de 0,32 NF le litre (à 34 gr de matières grasses), ce qui correspond à un prix indicatif théorique de 0,348 pour tenir compte de la hausse intervenue sur les produits nécessaires aux exploitations agricoles. Malgré un relèvement minime des marges de transformation et de distribution, ce prix d'été permet de baisser le litre de 0,05 NF à Paris. En revanche, le problème des excédents se pose toujours avec autant d'acuité ; l'exportation des produits laitiers a coûté au Trésor en 1961 : 820 millions de NF. Au Comité National des Prix, les centrales ouvrières ont souhaité que les Pouvoirs publics appliquent, enfin, une politique susceptible de résorber les excédents à un moindre coût pour les Finances publiques.

En ce qui concerne la viande de bœuf, les prix de campagne sont relevés de 2,5 %. Il s'agit, en effet, d'atteindre en quatre ans la hausse de 10 % du prix du bœuf que prévoit le rapport du IV^e Plan.

On comprend que le gouvernement ne veuille pas se lier par un cadre rigide de prix à la veille de la mise en vigueur de la première étape du Marché commun agricole. D'autre part, la notion de prix d'objectifs, ainsi qu'on l'a déjà noté, n'a pas grand sens pour le IV^e Plan puisque tous les produits seront excédentaires, sauf la viande de bœuf, et qu'il n'existe plus en réalité d'objectifs de production. Il n'en demeure pas moins que la fixation des prix de campagne, en ordre dispersé, peut avoir des conséquences diamétralement opposées :

— ou à la veille des élections, aller au-devant de la démagogie et établir des niveaux de prix anti-économiques ;

— ou, à l'inverse, établir des prix qui ne tiennent pas compte des besoins sociaux des paysans et amenuisent leur niveau de vie.

Dans les deux cas, les mesures prises iraient à l'encontre des intérêts véritables des producteurs, à savoir, encourager les « spéculations » susceptibles de répondre dans les meilleures conditions aux besoins tant intérieurs que de l'exportation.

J.-C. BARIGEL.

(1) Cf. « T. S. » n° 75 (11-11-61) et n° 81 (23-12-61).

Correspondance Municipale

L'Association Démocratique d'Elus et d'Animateurs de la Vie Locale et Sociale nous fait savoir qu'au sommaire du N° 25 (Janvier 1962) de sa Revue mensuelle « CORRESPONDANCE MUNICIPALE », toujours dans le cadre de l'Habitat et ses prolongements, vous trouverez :

- Les hôtels meublés
- Le logement des isolés, des personnes âgées, handicapées, des rapatriés, des jeunes travailleurs et des étudiants
- Une réalisation pour personnes âgées
- Un foyer de Jeunes travailleurs : celui de NANTES

PRIX DU N° : 1 NF
Abonnement annuel
(10 numéros) : 10 NF

C.C.P. FRESSON,
21, rue de la Montagne Pavée
Savigny-sur-Orge (S.-et-O.)
10.234.71 Paris

LA RUPTURE AVEC L'URSS :

*Un acte d'une gravité exceptionnelle
pour la politique extérieure
et intérieure de la France*

M. DEJEAN, ambassadeur de France en U.R.S.S., est rentré à Paris. Il a été appelé par le ministre des Affaires étrangères « pour consultation ». S.A. Vinogradov, ambassadeur de l'U.R.S.S. en France, est parti pour Moscou. Le gouvernement français l'a invité à aller « contacter son gouvernement ». Ni l'un ni l'autre ne regagneront leurs postes respectifs. Du moins dans les mois à venir. Ainsi les relations diplomatiques entre la France et l'U.R.S.S. sont rompues à moitié. Seuls, des chargés d'affaires restent dans les deux ambassades pour exercer des pouvoirs de caractère consulaire.

On connaît les circonstances de cette affaire absurde. Au lendemain des accords d'Evian, Khrouchtchev a adressé une dépêche de félicitations à Ben Khedda. Il se déclarait prêt, dans ce message, à échanger des ambassadeurs puisqu'il annonçait la reconnaissance de jure du Gouvernement provisoire de la République algérienne.

Il y a quinze jours, j'ai exprimé, ici-même, mon étonnement. Non pas à cause de la reconnaissance du G.P.R.A. par l'U.R.S.S., mais du retard apporté par Khrouchtchev à cet acte. Le G.P.R.A. représente depuis fort longtemps le F.L.N. Son autorité sur l'armée de la Libération nationale et sur l'ensemble de la population algérienne est incontestable. Tous les gouvernements et tous les pays qui soutiennent le mouvement d'émancipation nationale des peuples colonisés auraient dû déjà reconnaître le G.P.R.A. L'U.R.S.S. a cru devoir attendre. Elle s'est décidée seulement lorsque les accords d'Evian ont été signés. Nous en reparlerons à l'occasion.

Un geste de mauvaise humeur

Le général de Gaulle a très mal pris la chose. Il y a deux mois, il avait invité l'ambassadeur de Yougoslavie à quitter Paris. La Yougoslavie s'était conformée, en effet, à la décision de la conférence de Belgrade des Etats non alignés de reconnaître le G.P.R.A.

C'était un geste de mauvaise humeur de la part du général de Gaulle. Il craignait d'ailleurs que cette reconnaissance du G.P.R.A., se produisant pendant les négociations directes entre la France et le F.L.N., incite les interlocuteurs algériens à une plus grande intransigeance. Mais l'U.R.S.S. n'a reconnu le G.P.R.A. qu'après la conclusion des accords et après le cessez-le-feu. Aussi, sur ordre du chef de l'Etat, le Quai d'Orsay a-t-il cru devoir avancer l'argument suivant : le F.L.N. lui-même a reconnu par ses accords la souveraineté de la France sur l'Algérie durant la période transitoire, du moins jusqu'au référendum d'autodétermination. Cette objection n'a aucune valeur. Elle n'est pas opposable aux tiers. Les accords d'Evian concernent la France et l'Algérie. Les puissances étrangères sont censées ignorer leurs clauses. D'ailleurs, la France s'est bien gardée de les communiquer officiellement à l'O.N.U. et aux gouvernements avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques.

Pour ces derniers, un fait domine la situation. La France a négocié avec le G.P.R.A. Cette négociation a porté sur le cessez-le-feu. Mais il ne s'agit pas d'une convention d'armistice signée par les commandants en chef des forces armées en présence. L'acte a été négocié entre un ministre français et un ministre algérien. Même si la qualité de ce dernier n'a pas été mentionnée, pour les gouvernements étrangers, aucun doute ne peut subsister : un gouvernement français a négocié avec le G.P.R.A.

Le gouvernement français et le G.P.R.A.

Le gouvernement français est allé plus loin encore dans la reconnaissance du G.P.R.A. comme représentant valable du peuple algérien :

1) C'est le G.P.R.A. qui s'est engagé vis-à-vis de la France à faire observer les clauses du cessez-le-feu ;

2) C'est avec le G.P.R.A. que le délégué du général de Gaulle a défini les conditions dans lesquelles l'Algérie doit être administrée durant la période transitoire ;

3) C'est avec le G.P.R.A. que la France a négocié les garanties que la future République algérienne doit accorder aux Européens en Algérie.

4) C'est avec le G.P.R.A. que le gouvernement français a négocié le futur statut des travailleurs algériens en France.

5) C'est avec le G.P.R.A. que le représentant du général de Gaulle a arrêté les conditions de l'exploitation et de la vente des produits pétroliers du Sahara.

Alors à quoi rime cette pudeur hypocrite : « La France n'a pas reconnu le G.P.R.A. », quand le gouvernement français compte fermement que le peuple algérien approuvera à la quasi-unanimité les accords d'Evian et les engagements pris en son nom par les ministres du F.L.N. ?

D'ailleurs, si pour une raison tactique le G.P.R.A. a reconnu la « souveraineté » française sur l'Algérie durant la période transitoire, il n'a pas moins imposé le remplacement du délégué général par un haut-commissaire, l'institution auprès de lui d'un Exécutif provisoire mixte, présidé par un homme de confiance du G.P.R.A., et l'installation dans le pays d'une force de l'ordre composée de musulmans et commandée par un musulman agréé par le G.P.R.A.

Comment reprocher, dans ces conditions, aux pays étrangers la reconnaissance officielle du gouvernement provisoire de la République algérienne ?

Vers une croisade anticommuniste mondiale

La semi-rupture des relations avec l'U.R.S.S. dépasse en importance le problème de l'Algérie. Elle doit être suivie normalement de la rupture avec la Tchécoslovaquie, la Roumanie et l'Albanie. Ces Etats ont reconnu aussi le G.P.R.A. Il est probable que la Bulgarie et la Hongrie suivront l'exemple de l'U.R.S.S. Je suis convaincu que même la Pologne se verra obligée de se solidariser avec les Etats du camp socialiste. Ainsi la France aura rompu ses relations diplomatiques avec tout l'Est européen. D'ailleurs, ce langage à l'égard de l'U.R.S.S. que le général de Gaulle a fait délibérément violent dans son discours radiodiffusé du 26 mars confirme ses intentions. De Gaulle veut se mettre à la tête d'une croisade anticommuniste mondiale. C'est très grave. Une croisade de cette nature ne peut que rejeter la France dans le camp des puissances les plus réactionnaires et les plus retardataires. En Europe, de Gaulle ne peut être approuvé que par Franco et Salazar.

La République française ayant pour seuls alliés l'Espagne et le Portugal ! Ce serait un désaveu complet de la politique étrangère de la France depuis la chute de Napoléon III. Cette rupture avec l'Est aura des répercussions sur l'ensemble du tiers-monde. Le cessez-le-feu en Algérie a fait remonter le prestige de la France aux yeux de toutes les populations des pays décolonisés. Mais l'hostilité à l'égard des Etats de l'Est provoquera de très grandes inquiétudes chez ces mêmes peuples. Si la tendance générale des nouveaux Etats indépendants est la neutralité entre les deux blocs, le non-alignement, ils ne pourront pas observer cette position à l'égard d'un nouveau bloc, celui du général de Gaulle avec Franco et Salazar, les deux représentants du colonialisme agressif. Or, le rôle des Etats du tiers-monde est loin d'être négligeable. Leur poids moral dépasse de beaucoup leur puissance matérielle. Etre considéré comme inspirateur et chef de file de l'anticommunisme mondial est pour la France républicaine, pour la France démocratique, pour la France de la grande Révolution une condamnation qu'elle n'a pas méritée.

L'isolement de la France

Je ne parlerai pas ici des répercussions de la politique extérieure anticommuniste sur la situation politique en France. Elle ne peut qu'accélérer la transformation du régime actuel en un système d'absolutisme quasi monarchique appuyé sur une nouvelle « Société du 2 décembre » que deviendra l'U.N.R., mais au service de la haute finance et du grand capitalisme concentré.

L'orientation antisoviétique et anticommuniste de la politique extérieure du général de Gaulle n'améliorera nullement les relations de la France avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Tout au contraire, elle renforcera davantage encore la méfiance de Kennedy et de Macmillan à l'égard du général de Gaulle. Ils y verront avec juste raison, une attitude plus intransigeante que par le passé du « maître de la France » à l'égard de tout rapprochement entre l'Est et l'Ouest. Elle les confirmera dans les convictions que la France actuelle ne fait que saboter les tentatives de trouver une solution pacifique au problème de Berlin. Elle leur prouvera, en tout cas, qu'ils doivent s'entendre avec tous les autres pays et isoler complètement la France du général qui est susceptible de précipiter le

monde dans une nouvelle guerre mondiale. Car c'est dans la catastrophe que l'homme « prédestiné » peut donner toute sa mesure de « sauveur » de l'humanité !

Il ne sera pas difficile d'isoler la France. De Gaulle s'en charge. Même sur le plan strictement européen — il s'agit de l'Europe des Six — son attitude hautaine et arrogante a plus fait pour dresser contre notre pays les partisans farouches de l'intégration politique que les projets gaullistes concernant « l'Europe des patries » dirigée, cela va sans dire, par le général-président. Même l'Allemagne du chancelier Adenauer n'osera plus confier la défense de ses intérêts devant les Etats-Unis et l'Angleterre à l'homme qui est en train de dresser contre lui le monde entier. D'ailleurs, l'attitude antisoviétique du chef de l'Etat français incitera certainement les dirigeants de l'Allemagne fédérale à reprendre les négociations bilatérales avec l'U.R.S.S. inaugurées par l'ambassadeur Kroll...

Les gestes de mauvaise humeur, d'amour-propre et d'orgueil, la mégalomanie et la recherche maladroite de la « grandeur » ont pour premières conséquences l'isolement complet de la France et la méfiance générale à son égard.

Petites nouvelles internationales

La « réforme agraire » en U.R.S.S.

La Pravda du 24 mars a publié le décret concernant la « réforme » agraire décidée par le Comité central du Parti Communiste de l'U.R.S.S. Ce texte occupe toute la première page du journal. Il est signé par le Comité central du Parti et par le Conseil des ministres. Sa lecture confirme l'analyse des décisions du C.C. que j'ai faite la semaine dernière. La nouvelle organisation chargée de diriger et d'administrer les kolkhozes de la même façon que les sovkhoses. Elle aura à sa disposition une masse d'inspecteurs-contrôleurs qui « vérifieront » l'exécution des ordres du Parti et du gouvernement dans tous ses détails. Comme je l'ai dit, les derniers vestiges de l'autonomie des kolkhozes — et ces prétendus coopératives volontaires de paysans — sont supprimées. Le kolkhozien sera de plus en plus assimilé à l'ouvrier agricole de la ferme d'Etat (sovkhose) et, au moment même où le nouveau programme du Parti Communiste préconise le « passage au communisme » dans lequel la rémunération sera faite d'après la maxime : « A chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins. » Une grande propagande est faite pour « l'intéressement matériel » des kolkhoziens...

Derrière la muraille de Chine

L'Assemblée nationale chinoise était convoquée pour le 5 mars dernier. Elle a été ensuite ajournée. On ne sait pas si elle siège déjà ou si l'ajournement est d'une durée plus longue. Mais le gouvernement de Pékin a fait savoir qu'aucun journaliste étranger ne sera admis. L'Assemblée siégera à huis clos.

Il semble que les questions principales à l'ordre du jour se rattachent au problème de l'agriculture, du ravitaillement des villes et de l'industrialisation. Il est très difficile d'avoir une idée précise sur l'état de l'économie chinoise. On sait seulement que le ravitaillement est très mal assuré. La pénurie de vivres semble avoir atteint des proportions catastrophiques. Est-ce la conséquence de la sécheresse ? Ou bien la sécheresse ne fait-elle qu'aggraver la situation due à la résistance des paysans chinois aux « Communes populaires » introduites par la violence ?

Quant à l'industrie, les rares renseignements qui nous parviennent signalent l'arrêt de beaucoup d'entreprises et leur démontage. Le matériel ainsi récupéré serait groupé dans des usines mieux placées et mieux organisées. En présence de ces difficultés, la Chine doit certainement chercher à liquider son différend avec l'U.R.S.S. pour pouvoir bénéficier de son aide. C'est ce qui explique peut-être l'impression de certains observateurs ayant signalé une tentative de rap-

prochement de l'Albanie avec l'U.R.S.S. Accueillons cette information avec les réserves d'usage.

A Genève le désarmement n'avance pas

La conférence des Dix-Sept piétine. Cependant, les neutres (Brésil, Mexique, Inde, Birmanie, Egypte, Ethiopie, Nigéria et Suède) manifestent leur volonté d'arriver coûte que coûte à un commencement de désarmement. Ils se heurtent aux différends opposant le ministre soviétique à son collègue américain. Les projets soviétique et américain diffèrent surtout sur le problème du contrôle international. Une autre différence se fait jour également. Le projet américain est beaucoup plus timide que celui de Khrouchtchev.

Nous aurons le temps de les examiner lorsque la discussion aura avancé. En attendant, les deux ministres se sont rencontrés à plusieurs reprises. Ils ont parlé de Berlin. D'après les nouvelles de mardi 27 mars, la dernière entrevue n'aurait pas été tout à fait inutile. Attendons. D'autant plus que le secrétaire d'Etat Rusk a quitté Genève pour Washington. Il reviendra peut-être avec de nouvelles instructions.

Je persiste cependant à penser que sans entrevues des deux « K » à Moscou, les rapports Est-Ouest ne s'amélioreront pas et la solution du désarmement n'avancera guère.

Oreste ROSENFELD.

Tribune Socialiste

HEBDOMADAIRE DU
PARTI SOCIALISTE UNIFIE

Administration :

54, boulevard Garibaldi
Paris (XV^e)
SUF. 19-20

Rédaction :

8, rue Henner
Paris (IX^e)
FIG. 65-21 - TRI. 28-48

C.C.P. PARIS 5826-65

3 mois	5 NF
6 mois	10 NF
1 an	19 NF
Soutien	30 NF

Publicité :

Geneviève Mesguiche
54, boulevard Garibaldi
Paris-15^e.

DES DATES A RETENIR...

Conseil National du P.S.U.

Le P.S.U. a convoqué pour le samedi 31 mars et dimanche 1^{er} avril un

CONSEIL NATIONAL EXTRAORDINAIRE

qui fixera la position du Parti sur le référendum du 8 avril et procédera à un examen de la situation politique.

● Cette réunion aura lieu à la Maison des Syndicats, 33, rue de la Grange-aux-Belles (Paris - X^e).

● Première séance : samedi à 9 h 30 très précises.

Meetings des E.S.U.

Les Etudiants Socialistes Unifiés vous invitent au meeting (sur invitation à retirer 8, rue Henner, Paris - IX^e) qu'ils organisent Salle des Horticulteurs, 84 rue de Grenelle, Paris - VII^e (M^o Bac) à 20 h 45, le

JEUDI 29 MARS

Claude BOURDET, André DELCROIX, Etienne GRUMBACH, Raymond LE LOCH, Jacques KERGOAT, Jacques PENENT proposeront des formés d'action et d'organisation.

Orléans :

Edouard Depreux tiendra une réunion publique et contradictoire à Orléans, le

vendredi 30 mars

à 21 h., salle Hardouineau. Il exposera la position du P.S.U. face aux problèmes de l'heure et les grandes lignes de son programme.

Annecy :

La fédération P.S.U. de Haute-Savoie invite adhérents et sympathisants à la conférence de Pierre Mendès-France qui aura lieu le

MERCREDI 4 AVRIL

à 20 h. 45, salle Pierre-Lamy, à Annecy, sur le thème : « La situation politique actuelle ».

Arcueil :

La section organise un meeting le

VENDREDI 6 AVRIL

2, rue Paul-Signac, avec Henri Longeot et Raymond Le Loch.

à 21 h, salle de la Maison de l'Enfance,

Paris :

La Ligue française de l'Enseignement organise le :

LUNDI 2 AVRIL

à 20 h. 45, Théâtre Récamier, 3, rue Récamier (Paris VII^e), un débat public sur le thème : « L'avenir de la démocratie. La démocratie : bases économiques, institutionnelles et politiques », avec C. Alphandery, D. Forestier, A. Hauriou, B. Lavergne.

C. E. S. - Programme

CYCLE SUPERIEUR

44, rue de Rennes, Paris-6^e
Métro Saint-Germain-des-Près

● Lundi 2 avril :

Planification dans les Etats socialistes (J. Besnard).

● Lundi 9 avril :

Plan et démocratie (G. Ducaroy).

Election cantonale dans le Nord

Le P.S.U. présente à l'élection cantonale partielle de LENS - NORD-OUEST du 1^{er} avril le camarade Louis Albert. Vieux militant socialiste, Louis ALBERT, avait quitté la S.F.I.O. avec de nombreux camarades, travailleurs de la mine comme lui, pour former une section P.S.A. Par la suite, et malgré les difficultés d'une action dans une région où la S.F.I.O. a une très ancienne implantation municipale, L. ALBERT et ses camarades fondèrent la section du Parti Socialiste Unifié. Courageux, intègre, dévoué, Louis ALBERT, porte-drapeau du P.S.U., saura faire retentir, dans ce pays de travailleurs, la voix du véritable socialisme.

Solidarité

Une action urgente

DANS les jours qui viennent, les portes des prisons vont s'ouvrir devant des centaines et des milliers d'emprisonnés politiques. Beaucoup d'entre eux n'ont plus en France ni famille, ni abri.

Il faut donc organiser leur accueil, leur hébergement provisoire, leur transport. Le P.S.U. se doit d'apporter à ces camarades cette marque tangible d'une solidarité agissante.

Toutes les sections, tous les militants doivent se mettre sans retard en rapport avec la Commission Nationale de Solidarité. C'est urgent. C'est indispensable. C'est capital. Nul n'a le droit de rester en dehors. La lutte n'est pas terminée.

En outre, de l'argent est toujours nécessaire. Adresser vos versements à :

Louis HOUEVILLE, 47, rue Hoche, Montreuil-sous-Bois (Seine). C.C.P. Paris 15.536 77.

Merci !

LA COMMISSION NATIONALE DE SOLIDARITE DU P.S.U.

De nouvelles adhésions

« Depuis 1953, je suis en opposition avec les responsables locaux de la S.F.I.O. et ne participe plus à leurs réunions. Les événements de ce début d'année auraient permis à des hommes conscients de leurs responsabilités de prendre l'initiative d'un rassemblement des forces démocratiques du pays. Malheureusement, rien de pareil n'a été fait et la classe ouvrière est toujours divisée.

Je suis tout à fait d'accord avec votre conception de formation d'un Front Socialiste et sollicite, par conséquent, mon adhésion au P.S.U. »

R. Blaise,
Maire de Bellaing,
31-3-1962.

★

« Eclairé par M..., surveillant au collège d'Argenton, sur les avantages multiples de votre parti, dont il est membre, je suis prêt à marcher avec vous la main dans la main dans toutes les circonstances.

En raison des événements actuels et des conséquences fâcheuses qui peuvent s'ensuivre, j'ai décidé de rentrer au sein de votre organisation... »

A.C., à Aigurande (Indre).
22-3-1962.

★

« Quiconque a des convictions cherche à les défendre de son mieux ; en politique comme ailleurs, toute organisation est une force.

Le P.S.U. me semble le parti le plus dynamique, le plus constructif, celui qui défend le mieux les valeurs humaines et sociales.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir accepter mon adhésion au P.S.U. »

R. C.,
Angers,
24-3-1962.

★

« ...Il est clair que, devant l'état actuel de la démocratie en France, tout étudiant ne peut rester insensible au problème ; après une prise de conscience bien souvent pénible, il est amené à prendre position formellement. Depuis longtemps sympathisant du P.S.U., les crimes, les attentats, l'inertie gouvernementale m'ont amené à élargir cette simple sympathie pour une prise de position effective. C'est pourquoi je vous demande de me faire parvenir une carte de membre du P.S.U. »

Ph. B.,
élève ingénieur.
24-3-1962.

Le projet de Programme du P.S.U.

Le « Courrier du P.S.U. » vient de faire paraître, dans un numéro double, le projet de programme du P.S.U. pris en considération par le Comité politique national (1).

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES DE CE PROGRAMME ?

Il n'est pas un programme qui se situe dans des perspectives lointaines et qui trace les contours de l'organisation de la société socialiste de l'avenir.

Il n'est pas non plus un programme électoral, limité à des mesures partielles conditionnées par l'actualité immédiate et les polémiques politiques.

Il se situe dans une perspective de transition vers le socialisme (voir : Motion du Congrès de Clichy).

Il s'agit de présenter un plan d'ensemble de réformes profondes des structures politiques, économiques et sociales de la société française, chaque mesure particulière prenant sa place dans un ensemble logique et cohérent.

Les modifications proposées, tout en permettant un nouveau style politique et le développement d'une vie démocratique réelle, doivent être suffisamment profondes pour que les changements apportés au régime économique soient définitifs et pour qu'il soit impossible de revenir en arrière.

Il s'agit également de présenter un programme correspondant aux aspirations des couches sociales jeunes et dynamiques, qui apparaissent de plus en plus dans les milieux ouvriers, paysans, chez les techniciens, les éducateurs... L'objectif, c'est de bâtir un programme qui soit l'expression politique de toutes ces aspirations et qui puisse être la base du regroupement de ces forces sociales dans le cadre de la succession au pouvoir gaulliste.

C'est dans ces perspectives que les projets de texte doivent être discutés. Tout programme électoral, tout catalogue de revendications seront élaborés à part au gré des circonstances et de l'actualité. Ils devront, bien sûr, se situer dans l'orientation d'ensemble du programme de transition, mais ils en seront distincts. Il serait maladroite d'alourdir les textes proposés par des considérations liées à une actualité changeante.

COMMENT CE PROGRAMME SERA-T-IL DISCUTE ?

Il devra être discuté le plus largement possible à l'extérieur du Parti comme à l'intérieur. L'avis de militants syndicalistes ouvriers ou paysans et de techniciens compétents, proches du P.S.U., sera sollicité par les directions nation-

les, fédérales ou de section. Parallèlement, dans chaque fédération, des groupes de travail adaptés aux problèmes abordés, étudieront les textes proposés.

Ce projet de programme pourra ainsi espérer devenir le programme commun de toutes les forces sociales de renouveau qui existent dans notre pays.

Les observations et les amendements seront envoyés au Bureau national. Les amendements de forme et les compléments seront intégrés au texte après accord du rapporteur, les autres seront rassemblés pour être soumis contradictoirement à la discussion du Parti.

Mais pour que tout cela se fasse sans désordre et pour éviter que le Conseil national soit noyé sous les amendements de dernière heure, la méthode de discussion suivante a été adoptée par le C.P.N. :

● Un mois avant le Conseil national qui devra discuter et adopter le programme, un « Courrier » spécial publiera les textes qui seront arrivés au Bureau national et qui auront été ventilés et classés afin de faciliter la discussion ultérieure.

● Les sections et fédérations discuteront alors sur les textes publiés et sur ceux-là seulement. Elles feront les choix nécessaires et désigneront leurs délégués au Conseil national (décidé, en principe, pour les 9, 10 et 11 juin).

● Le Conseil national limitera lui-même sa discussion aux textes publiés par le « Courrier », fera un travail de synthèse à partir des textes voisins et tranchera les oppositions s'il y en a.

L'application de cette méthode exige que toute l'équipe désirant proposer un amendement l'ait rédigé et envoyé à temps afin qu'il soit publié dans le « Courrier » (cela fait environ un mois de délai pour ce premier examen des textes).

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ABONNES DU « COURRIER DU PSU »

Au cours de l'impression, la quatorzième page du « Courrier » n° 16 a sauté et le texte sur la « Politique scolaire démocratique » a été amputé de toute la partie qui concerne l'Enseignement supérieur et l'éducation permanente, la formation des maîtres et le statut de l'Université. Cette quatorzième page a été tirée à part, elle sera envoyée aux abonnés et collée sur tous les numéros qui seront commandés 54, boulevard Garibaldi, Paris-15^e.

(1) A commander 54, boulevard Garibaldi, Paris-15^e. C.C.P. « Tribune Socialiste » : 5326 65 Paris. 1 NF l'exemplaire.

Plus que jamais SOUSCRIVEZ !

Le P.S.U. se porte de mieux en mieux. Partout les adhésions affluent. Les jeunes garçons et les jeunes filles nous rejoignent en grand nombre.

La modicité de nos ressources matérielles limite — hélas ! — notre effort permanent de propagande, de recrutement, de formation. Beaucoup d'entre vous ont répondu à notre appel.

Nous avons besoin de plus d'argent pour travailler utilement.

Pourquoi les sections ne ver-

raient-elles pas des cotisations mensuelles ?

Faites-vous collecteurs de fonds pour le P.S.U.

Versez et faites verser à Maurice Klein, 37, rue de Trévisse, Paris-9^e (C.C.P. 4435-35 Paris) les sommes qui permettront de mieux faire connaître le P.S.U.

Remplissez et faites remplir la déclaration ci-dessous.

Merci à tous.

Pour le Bureau National,
Le Secrétaire : Edouard Depreux
Le Trésorier : Maurice Klein

Je, soussigné, (NOM, prénoms, adresse)

m'engage à verser chaque mois à Maurice KLEIN, Trésorier du Parti Socialiste

Unifié, la somme de NF.

Date :

Signature :

LETTRES

Le Camp

A. Benzine, militant du Parti communiste algérien, narre ici les souffrances et l'espérance de tout un peuple. Le Camp, c'est Boghari. C'est aussi l'Enfer. Des hommes torturent d'autres hommes, tentent de les avilir, de les nier. Quelques-uns succombent. La grande majorité trouve dans l'horreur quotidienne la justification de son combat.

Ce témoignage prenant s'inscrit donc dans la liste déjà longue des souffrances qui ont présidé à la naissance de l'Algérie indépendante. Il ne mériterait sans doute aucune autre remarque particulière s'il ne présentait une caractéristique exemplaire qui lui est, à vrai dire, extérieure. Il s'agit en effet du PREMIER témoignage vécu sur la guerre d'Algérie écrit par un Algérien et publié par une maison d'édition communiste. Le livre est sorti des presses le 31 décembre 1961. C'est ce que l'on appelle, dans la perspective thorezienne, marcher dans le sens de l'histoire. Comme feu rouge !

LE CAMP, par Abdenhamid Benzine (Editions Sociales, 1 vol. 2,50 nouveaux francs).

L. H.

L'explosion scolaire

Sous ce titre percutant, le Centre universitaire d'information pédagogique publie un petit livre de 180 pages, d'une lecture aisée et dont le mérite est d'exposer en termes clairs — comparaisons, chiffres, graphiques — un problème capital évoqué tous les jours et pourtant mal connu de l'opinion : celui de l'école de « l'âge atomique » de l'éclatement de ses structures, de l'adaptation de ses méthodes et de l'effort considérable et prolongé qu'il faut entreprendre si l'on veut faire face.

A partir de constatations visant l'évolution des modes de vie, des structures professionnelles, l'auteur, Louis Cros, aborde celle des institutions scolaires elles-mêmes, imposée par la nécessité vitale d'assurer à plein ce qu'il appelle l'équipement intellectuel. Il compare l'effort nécessaire à celui entrepris en Suède, en U.R.S.S., aux Etats-Unis, et fait ainsi ressortir l'ampleur sans cesse croissante d'un tel investissement.

Le caractère d'obligation qui s'attache désormais à l'école secondaire et technique — l'école primaire n'étant plus qu'une étape initiale — est analysé à fond, de même que l'extension nécessaire de l'enseignement supérieur est examinée dans toutes ses incidences.

D'autre part, sont étudiées les questions relatives aux structures de l'enseignement, aux transformations des méthodes pédagogiques et celles concernant l'éducation permanente et l'assistance culturelle et technique où le rôle de notre pays peut être déterminant.

On peut, certes, ne pas suivre l'auteur en certains points de sa thèse — le « tronc commun » en particulier, à propos duquel le débat reste ouvert. Mais comment ne pas saluer la lucidité, l'audace généreuse qui ont dicté ce petit livre ? Les animateurs d'œuvres post et pré-scolaires, les délégués cantonaux, tous ceux qui, dans la Cité, réservent à l'école le meilleur de leur pensée le liront avec fruit, avec un mélange d'espoir et d'anxiété — j'ajoute qu'il leur arrivera de le consulter souvent.

J. B.



« Les grandes manœuvres » de la guerre mondiale.

(Keystone.)

La guerre d'Espagne

JOURNALISTE anglais, M. Hugh Thomas a entrepris d'écrire une histoire impartiale de la guerre civile d'Espagne (1). Le « prière d'insérer » nous précise que « la presse anglaise et la presse américaine unanimes ont vanté l'exactitude, l'honnêteté et l'objectivité » de cet ouvrage. Sans nier la valeur du travail accompli, ni son intérêt, il n'est pas possible de s'associer entièrement à ce flot d'éloges.

Le livre se veut impartial et le propos de son auteur est certainement de ne pas prendre parti. Mais ce refus le conduit à vanter les mérites de la « bienveillante dictature militaire du général Primo de Rivera », à mettre en relief les qualités intellectuelles ou la rigueur morale de tel ou tel « chef » phalangiste. C'est encore sans doute par souci d'objectivité que l'on souligne que le président du Comité international pour l'aide au peuple espagnol était Victor Basch, « juif hongrois ». C'est sans doute ce même souci qui conduit à qualifier tel officier rebelle de « fin et distingué ». De telles notes, en apparence insignifiantes, en raison de leur multiplicité et de leur répétition, finissent par faire baigner l'ouvrage dans un climat peut-être différent de celui qu'a voulu l'auteur. Il est vrai que celui-ci est Anglais et, qu'outre-Manche, certaine attitude peut avoir une signification différente. Disons encore qu'une certaine formation universitaire trop classique et trop lourde ne donne pas l'état d'esprit nécessaire pour écrire cette histoire pleine de passion, de haine et de mort, mais aussi de vie, et toujours pleine d'espoir.

Et c'est sans doute là que réside le malaise ressenti à cette lecture. Hugh Thomas n'a pas compris que le pré-lude aux bombardements massifs de la population civile anglaise par l'aviation nazie portait un nom : Guernica, Almeria, Badajoz. Ici, la barbarie avait répété et mis en scène la tragédie des années 39-45.

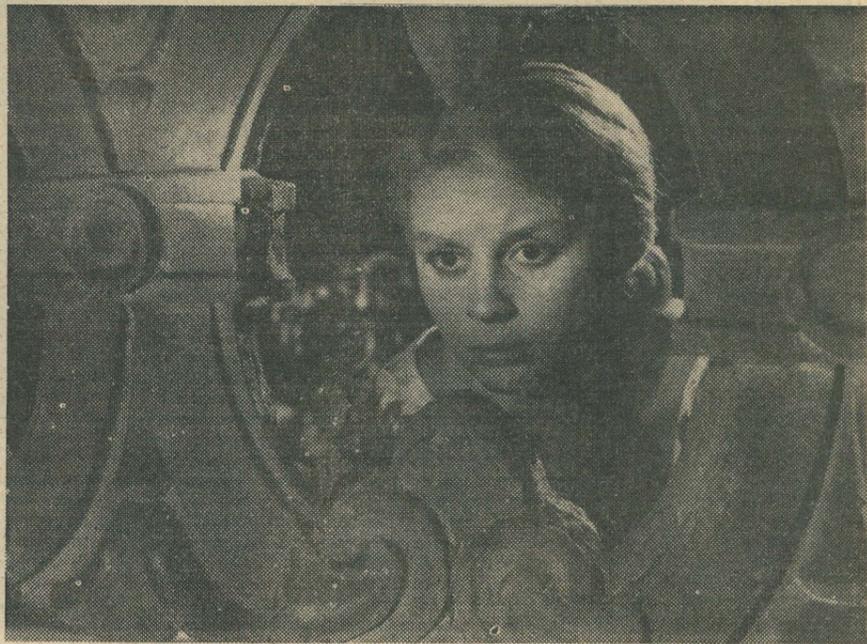
Ces réserves ne signifient pas que ce livre soit sans intérêt. Bien au contraire. Bourré de faits, de documents, de citations et de références, il constitue un bon manuel qu'il faut savoir utiliser, replacer dans son contexte politique. Les chapitres les moins attachants ne sont certes pas ceux où l'agonie de la République est décrite. République faible et répugnant aux mesures de force, révoquant les officiers factieux avec des pensions appréciables leur laissant ainsi tout leur temps pour comploter, mais se refusant aussi à coopérer avec les organisations ouvrières qui réclamaient des armes. République incapable de comprendre que « la guerre du Maroc, militairement désastreuse, avait de 1909 à 1927, offert d'innombrables occasions de gloire et de grandeur. Il était inconcevable qu'avec ce passé politique, l'armée acceptât bien longtemps de rester dans la coulisse. »

C'est en définitive un livre nécessaire, s'il n'est pas le livre définitif promis.

(1) La Guerre d'Espagne, par Hugh Thomas (1 vol., 698 pages, 22,50 NF. - Robert Laffont, éditeur).

L. H.

CINÉMA



« Un monde provincial fermé à tous les horizons ».

La Main dans le piège

À l'issue d'un séjour à la maison familiale, la jeune Laura, fraîche émoulue de son couvent, découvre la fragilité du monde harmonieux de son enfance : elle apprend que sa tante, Inès, est séquestrée depuis vingt ans — séquestrée volontaire — à la suite de fiançailles rompues avec un aristocrate, Christophe. Laura retrouve Christophe et se donne à lui, elle fait se rencontrer de nouveau Christophe et Inès, mais celle-ci en mourra. Et Laura, devenue sans amour la maîtresse de Christophe, voit se dessiner devant elle un destin de séquestrée, parallèle à celui de sa tante.

Ce film argentin de Leopoldo Torre Nilsson prend les dehors du récit policier et fantastique ; c'est comme un détective que Laura traque le mystère, mais cette quête se déroule dans une ambiance qui évoque Edgar Poe ou Müntau. Et Laura est, en quelque sorte, « punie » d'avoir voulu mettre au jour quelque chose qui devait rester caché, thème de toute une tradition fantastique.

Cependant, l'essentiel du film n'est pas là, et sa puissance ne s'explique pas par ces considérations encore extérieures. La Main dans le piège est un portrait psychologique, celui d'une adolescente, dont on ne trouve guère d'exemples dans le cinéma contemporain, si ce n'est dans La Jeune Fille, de Luis Bunuel. La sensibilité, la tendresse avec lesquelles le cheminement de Laura nous est montré sont exemplaires, mais surtout parce qu'elles s'enracinent dans une très précise peinture sociale.

En effet, le film de Torre Nilsson est un sévère constat sur l'Argentine d'aujourd'hui, sur une société pourrie par une aristocratie décadente, qui cherche quelque vitalité dans l'exaltation des « fondateurs de villes » et de leurs descendants (fondations qui étaient marquées par le racisme et l'exploitation). Oisiveté dorée de quelques-uns, permanence de la grande propriété, refus de l'industrialisation : les éléments sont là d'un tableau qui nous permet de juger, de comprendre. La fiction cinématographique garde sa prise sur le réel, et nous y renvoie ; très consciemment, Torre Nilsson nous dépeint la faillite de la classe aristocratique face à la réalité. Le rêve est une fuite : tous les personnages de ce film rêvent. Inès, et Laura ensuite, se séquestrent, leur famille construit un rempart de mensonges pour protéger un « honneur » utopique, Christophe s'adonne aux courses de voitures, au polo, ses enfants au twist ; c'est un monde provincial fermé à tous les horizons.

La Main dans le piège est un film envoûtant, cruel et tendre ; c'est aussi une dénonciation de cet imaginaire qui se développe comme une moisissure à partir d'un milieu social pourri.

Pierre UYTTERHOEVEN.

Nouvelles du cinéma parallèle

Le cinéma parallèle, dont j'évoquais la possibilité la semaine dernière, commence à se développer ; outre les diffusions, par vente de copies, du film J'ai huit ans, un ciné-club a pu projeter un programme composé de films de 16 mm venus d'Algérie, et qui montraient le visage du peuple algérien dans sa lutte contre le colonialisme. Avec ces documents sensationnels, les cinq cents spectateurs ont pu voir quelques images rapportées de la manifestation du 8 février, images terribles et éloquentes, ainsi que de l'imposant défilé du 13.

Face à la mainmise toujours plus grande du pouvoir sur tous les moyens de diffusion filmés, les efforts des groupes qui tentent de promouvoir ce cinéma parallèle doivent être suivis avec la plus grande attention.

M. R.

Panique dans un train

K. KUTZ, dans ce film, donne une qualité rare à l'expression poétique et humoristique de la vie en rejetant les artifices et les figures de style dont se délectent les esthètes. Sa caméra n'est que la servante attentive et discrète de l'acteur : elle guette et retient ainsi la vérité singulière de son personnage. L'acteur est sujet ; il ne singe pas le naturel, il donne du pire et, plus souvent dans ce film, du meilleur de lui-même, l'expression la plus riche de contenu. Une expression originale des regards et des gestes qui se gravent dans la mémoire. Les voyageurs de ce train ont le visage secret de ceux qui vivent de leurs souvenirs et de l'espoir d'un avenir meilleur. Cette rêverie de chacun, dans la violence du présent, donne au moindre geste la valeur d'un signe.

Le film passé, on a le sentiment assez poignant d'avoir perdu des compagnons de voyage qui commençaient à nous révéler le précieux de leur vie, de la nôtre.

L'événement dramatique a ici moins d'importance : le film est singulièrement beau par ce qu'il nous montre de l'homme.

M. GAUTHIER.

LE FLORIDE 43, Fg Montmartre

PROvence 63-40

CELA S'APPELLE L'AUREORE

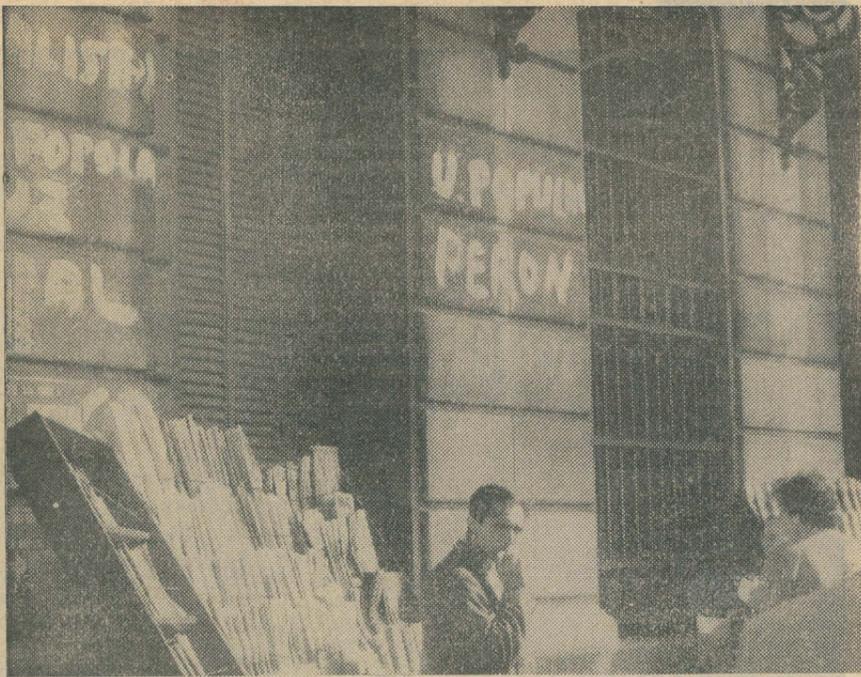
Du 28 mars au 3 avril
(Permanent tous les jours
de 14 h. à 24 h.)

PANTHÉON

13, rue Victor-Cousin — ODE 15-04

Du 28 mars au 3 avril
LE CHIEN ENRAGÉ

(Film japonais, v.o.)



(Dalmas.)

35 % des mandats parlementaires, cinq sièges de gouverneurs. Elections annulées...

Les résultats des élections en Argentine ont surpris : le péronisme que l'on croyait destiné à subir le sort de tant d'autres dictatures militaires et à être oublié après le départ de son chef est apparu comme le vainqueur. Depuis, l'Argentine est en crise.

Quelles sont les causes profondes de ce renversement ?

Comment expliquer ce phénomène complexe ?

Voici deux réponses à ces questions. Christian Guerche rappelle ce que fut le péronisme, Elena de la Souchère fait le point sur la situation du gouvernement Frondizi.

Péron le "justicialiste"

La situation en Argentine — à l'heure où j'écris — est destinée à connaître de nouveaux développements. Frondizi, avec l'aide des Etats-Unis, de l'Eglise et d'une partie des classes moyennes, gardera-t-il le pouvoir ? Contre l'armée et la marine. Contre l'Alliance péroniste, castriste et communiste ? Rien ne permet d'en augurer.

Ce qui est certain, c'est que « l'Alliance pour le Progrès » née, à Punta-del-Este, sur l'initiative de l'administration Kennedy, à peine entrée en application, est mise spectaculairement en échec.

Ce qui est certain également, c'est que le phénomène castriste a secoué l'Amérique Latine au point de devenir l'élément déterminant dans toutes les situations politiques.

On oublie trop que l'affaire Quadros au Brésil, comme l'affaire Frondizi en Argentine, comme la probable chute de Bétancour au Venezuela, marquent des étapes diverses de la lutte engagée entre les Etats-Unis et, par delà la petite Cuba, les forces les plus consciemment progressives de l'immense Amérique du Sud.

Les commentateurs de la crise argentine ont peu parlé ces jours derniers de la visite de Che Guevara en Argentine au moment de la Conférence de Punta-del-Este. C'est pourtant l'intervention de l'Armée et de la Marine exigeant la rupture des relations avec Cuba qui marque le point de départ de la nouvelle crise. La suite de l'histoire politique de ces derniers mois en Argentine n'a été que le difficile maintien par le président de la République d'un équilibre précaire entre les diverses forces politiques en présence.

Encore faut-il faire un retour en arrière.

Appliquant des schémas simples, la plupart des observateurs ont toujours dit que le peuple argentin, débarrassé d'une dictature honnie, ne songerait jamais à accorder de nouveau sa confiance aux fidèles de Péron. C'était négliger le double aspect du « justicialisme » (Champion de la Justice) qu'animent Juan et surtout Evita Péron.

Comme sous toutes les dictatures militaires, les libertés démocratiques traditionnelles furent bafouées. La corruption — à tous les échelons du régime — s'établait au grand jour. On se souvient de l'énorme campagne qui fut faite sur ce point peu après la chute du régime. La crise économique, à la fin de cette période, était telle que le pays était au bord de la faillite.

La gestion, par exemple, des chemins de fer nationalisés fut désastreuse au point de paralyser en partie le trafic. L'agriculture, jusqu'alors largement exportatrice, vit sa production baisser, et le niveau des exportations fut largement réduit.

De nouvelles industries, créées sans le moindre souci de planification, produisaient à des prix exorbitants pour une qualité très médiocre.

Tout ceci apparenterait Péron à Trujillo ou Batista, un style de violence en moins, si le régime n'avait présenté deux autres caractéristiques plus originales, compte tenu de l'époque où elles se produisaient :

La première fut l'adhésion au régime. Renonçant au soutien traditionnel des propriétaires fonciers, soucieux d'ordre, Péron et sa femme recherchèrent et obtinrent l'appui des masses les plus pauvres du prolétariat urbain et agricole. Usant d'une démagogie effrénée et avec un rare sens du rite et de la cérémonie, ils se firent les champions des « descamisados », et des « peones » argentins. Un certain nombre de mesures sociales s'ensuivirent qui ancrèrent le régime dans ces masses jusqu'alors abandonnées à elles-mêmes.

En outre, Péron se fit le champion intrinsèque de l'indépendance nationale contre les « Yankees ». La popularité profonde de cette politique lui permit pendant un temps d'obtenir à la fois l'appui des masses populaires et la neutralité de larges fractions de l'Armée.

Les partis traditionnels — parti communiste compris — perdirent une large partie de leur influence.



(A.D.P.)

Juan PERON

La mort d'Evita Péron, la crise économique de plus en plus grave, la corruption trop visible créèrent les conditions de l'écroulement du régime et de la fuite de Péron. Mais le péronisme, dans les syndicats notamment, gardait une énorme influence.

Interdit, le péronisme ne se manifestait plus qu'à travers les syndicats. Mais à chacune des élections, le nombre des bulletins blancs, stabilisés aux environs de 2 millions, soit 20 pour cent du corps électoral, montrait que l'influence des amis du dictateur restait vivace.

En outre, si la période du général Aramburu, successeur de Péron et destiné à rétablir les institutions démocratiques classiques, fut sans histoire et sans résultats, la personnalité et les ambiguïtés de Frondizi vont présenter de nouveaux éléments de crise.

Christian GUERCHE.

Est-ce la guerre civile ?

La crise argentine est l'épreuve la plus grave que le monde ibéro-américain ait connue au cours des dix dernières années.

La situation politique de la République argentine inspirait d'ailleurs certaines inquiétudes aux observateurs depuis l'époque de la chute de Péron (1955). Ce dernier fut renversé par la coalition des forces armées, de l'Eglise et des partis de droite. Mais une large fraction de la classe ouvrière lui était restée fidèle.

Les étapes de la renaissance péroniste

Pour briser l'agitation péroniste, les « juntas » militaires successives qui gouvernèrent après le coup d'Etat qui renversa Péron mirent les syndicats en tutelle. Les organisations péronistes, déclarées hors la loi, se virent retirer le droit de présenter des candidats aux élections. Les péronistes ne pouvaient témoigner leur attachement au dictateur déchu qu'en déposant des bulletins blancs dans les urnes. Lors des diverses élections législatives qui eurent lieu entre 1955 et 1958, le nombre des bulletins blancs représenta, selon les époques, 20 à 25 p. 100 du chiffre des électeurs inscrits. Les pouvoirs publics ne pouvaient prétendre ignorer indéfiniment un mouvement populaire de cette ampleur.

Aussi l'élection du président Arturo Frondizi, en 1958, fut-elle accueillie dans toute l'Amérique latine avec un immense soulagement. L'Argentine semblait avoir doublé le cap dangereux. Le nouveau chef de l'Etat avait été élu, en effet, avec la participation des péronistes et de toutes les forces de gauche. Economiste distingué et ennemi de longue date des grandes sociétés monopolistes nord-américaines, Frondizi se déclarait disposé à mettre en œuvre un programme de réformes hardies. Aussi estimait-on généralement à l'époque qu'il obtiendrait sans difficultés le ralliement de la masse ouvrière péroniste au nouveau régime.

Mais l'armée, en recourant à la menace du *pronunciamiento*, obligea le chef de l'Etat à abandonner son programme de réformes, à se rapprocher des Etats-Unis, à se séparer de ceux de ses collaborateurs qui main-



(Keystone)

Arturo FRONDIZI

tenaient le contact avec les péronistes et, finalement, à persécuter les organisations qui se réclamaient de l'ancien dictateur.

Les sacrifices imposés à la classe ouvrière par le « plan de stabilisation » mis en œuvre l'an dernier pour enrayer l'inflation mirent le comble à l'irritation des travailleurs. Les indifférents refluent vers les péronistes. Mépris des partis politiques et des formes parlementaires, admiration de Castro, mystique du chef, haine des Etats-Unis et réunification syndicale : ces mots d'ordre progressèrent dans la conscience des ouvriers. Les dirigeants des partis de gauche durent céder à ce courant. Les trente-deux syndicats « indépendants » (socialistes de gauche, anarchistes et sans idéologie précise) fusionnèrent avec

les soixante-deux syndicats péronistes. Les communistes se joignirent au mouvement ainsi que certains socialistes démocratiques (tendance S.F.I.O.). La C.G.T. réunifiée était désormais assez forte pour imposer au gouvernement la levée des contrôles imposés aux syndicats à l'époque de la chute de Péron. Ce fut le premier recul du gouvernement Frondizi devant le mouvement ouvrier.

Cette année, les péronistes formèrent un front électoral avec certains mouvements de gauche : socialistes de gauche, communistes, radicaux dissidents, démocrates chrétiens... Faisant un nouveau pas en arrière, Frondizi dut autoriser les péronistes à participer aux élections du 18 mars dernier pour le renouvellement partiel du Parlement et la désignation des nouveaux gouverneurs provinciaux. Les péronistes et leurs alliés emportèrent 35 p. 100 des mandats parlementaires. Ils obtenaient, en outre, cinq sièges de gouverneurs. Le leader péroniste Framini était élu gouverneur de Buenos Ayres, poste clef de la vie politique argentine, en raison de l'importance anormale de cette capitale où se concentre le quart de la population du pays (5 millions d'habitants sur 20).

La pression de l'armée obligea Frondizi à réaliser un véritable coup d'Etat en annulant les élections et en mettant les provinces péronistes sous le contrôle de l'Exécutif fédéral. Le principe fédéraliste qui est à la base de la Constitution argentine était foulé aux pieds.

Frondizi pris entre deux feux

Le président espérait former un gouvernement d'Union nationale groupant tous les partis politiques à l'exception des péronistes et de leurs alliés. Et, pour leur part, les leaders ouvriers n'avaient pas lancé, comme on le craignait, l'ordre de grève générale. Les trente-deux syndicats « indépendants » n'avaient pas suivi, en effet, les soixante-deux syndicats péronistes qui souhaitaient répondre à l'annulation des élections par une grève générale illimitée. Finalement, les syndicats péronistes se contentèrent d'une grève de vingt-quatre heures qui fut très largement suivie. Les négociations se poursuivaient à la Casa Rosada (le palais présidentiel) et dans les milieux parlementaires et syndicalistes. Au milieu de la semaine du 18 au 25 mars, les observateurs espéraient qu'une solution pacifique pourrait être donnée à la crise.

Mais les chances du compromis ont été diminuées par l'intransigeance des partis et des forces armées. L'Union Civique Radicale (radicaux de droite opposés à Frondizi) et la plupart des partis de droite et du centre-droit, ennemis des péronistes, refusent néanmoins d'entériner la violation de la Constitution qui a pour effet de frustrer la gauche de sa victoire. Le respect de la légalité constitutionnelle l'emporte, dans leur esprit, sur la crainte que Péron leur inspire. Aussi refusèrent-ils de collaborer avec Frondizi, et certains d'entre eux demandent la démission du chef de l'Etat, coupable d'avoir violé la Constitution fédéraliste dont il est le gardien. Pour sa part, l'armée se refuse à revenir sur la décision d'annuler les élections. La marge de manœuvre de Frondizi est pratiquement réduite à rien.

Quelle serait la réaction des syndicats au cas où l'armée prendrait directement le pouvoir ? Le général Aramburu, qui gouverna l'Argentine de 1956 à 1958, dispose d'atouts favorables pour jouer le rôle de médiateur. Il possède, en effet, la confiance des forces armées et de la majorité des partis politiques non péronistes. Et un gouvernement Aramburu serait, sans doute, moins mal accueilli par la masse ouvrière que tout autre gouvernement militaire. Mais, même dans ce cas, l'éventualité de grèves insurrectionnelles ne saurait être absolument écartée. Et l'on peut se demander si l'Argentine évitera la guerre civile.

Elena de la SOUCHÈRE.